



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mars 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport donne suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30) dans laquelle le Conseil m'a demandé de lui rendre compte au moins tous les quatre mois de la situation en Somalie. Il retrace les principaux faits nouveaux survenus en Somalie depuis la publication de mon dernier rapport (S/2007/658), fait le point sur les conditions de sécurité, la situation des droits de l'homme et les activités humanitaires, et expose l'aide au développement apportée par les organismes et programmes des Nations Unies présents en Somalie et le projet de déploiement d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies ayant vocation à remplacer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), comme demandé par le Conseil de sécurité dans la résolution 1772 (2007) et dans la déclaration de son président en date du 19 décembre 2007 (S/PRST/2007/49).

II. Principaux faits nouveaux survenus en Somalie

A. Faits nouveaux d'ordre politique

2. Depuis mon précédent rapport, la Somalie a été le théâtre de faits nouveaux importants qui ont abouti à la formation d'un nouveau gouvernement et au transfert de celui-ci de Baidoa à la capitale, Mogadiscio.

3. À la suite d'une crise politique au sein des institutions fédérales de transition, qui a entraîné la démission du Premier Ministre Ali Mohamed Gedi, le Président Abdullah Yusuf a engagé des consultations avec des parlementaires et d'autres personnalités importantes en vue de modifier la Charte fédérale de transition pour que des personnes qui ne sont pas membres du Parlement puissent être nommées à des postes ministériels. Cette démarche va dans le sens des recommandations formulées par le Congrès de réconciliation nationale et a produit des résultats tangibles. Le 7 novembre, les députés ont voté à l'unanimité en faveur de la modification de l'Article 47 de la Charte à Baidoa. Le Président Yusuf avait ainsi la possibilité de nommer un premier ministre qui n'était pas membre du Parlement.

4. Le 22 novembre, Nur Hassan Hussein a été nommé Premier Ministre. Le 2 décembre, en vue d'établir un gouvernement d'unité nationale, M. Hussein a



formé un cabinet composé de 73 membres, à savoir 31 ministres, 31 vice-ministres et 11 ministres d'État. Ils étaient tous membres du Parlement, à l'exception du Ministre des affaires étrangères, du Ministre de l'information et d'un vice-ministre. Peu de temps après leur nomination, quatre ministres se sont démis de leurs fonctions pour protester contre le fait que la désignation des membres du Cabinet n'avait à leurs yeux pas fait l'objet de larges consultations. D'autres ministres ont fait de même, se plaignant que leurs clans étaient insuffisamment représentés. En outre, le nouveau Gouvernement a été critiqué par des milieux représentatifs de la société somalienne et divers représentants de la communauté internationale pour sa lourdeur et son manque de cohésion.

5. La composition du nouveau cabinet a été établie selon la formule de partage de pouvoir 4.5 prévue par la Charte fédérale de transition. Toutefois, on a constaté qu'elle ne prenait pas en considération la recommandation du Congrès de réconciliation nationale selon laquelle il convenait de mettre en place un gouvernement efficace en choisissant des personnalités à l'intérieur et en dehors du Parlement et en tenant pleinement compte des exigences liées aux qualifications, à l'efficacité, à l'expérience et à la transparence. La population somalienne a jugé que le processus de désignation n'était pas transparent et vu un grave défaut dans le fait que certains ministres n'étaient pas suffisamment compétents et que la société civile et l'opposition n'étaient pas représentés. L'ouverture du Cabinet à des personnalités extérieures au Parlement répondait à un souci d'efficacité, l'idée étant que le Gouvernement fédéral de transition serait ainsi mieux à même de répondre aux attentes pour la période restante de la transition et de promouvoir la réconciliation.

6. En réaction à des critiques croissantes en Somalie et à l'étranger, le Premier Ministre Hussein, agissant en consultation avec le Président Yusuf, a remanié le Gouvernement en faisant largement appel à des professionnels hautement compétents, comme le Congrès de réconciliation nationale l'avait recommandé. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) et ses partenaires internationaux, dont l'Union européenne, se sont vivement félicités du vote de confiance du Parlement fédéral de transition à l'égard du nouveau Gouvernement et ont noté avec satisfaction que le Premier Ministre s'était engagé à servir tous les Somaliens.

7. Le 6 janvier, le Premier Ministre Hussein a annoncé la formation d'un nouveau cabinet composé de 18 ministres et de 5 vice-ministres. Sur les 18 postes ministériels, trois sont encore à pourvoir. M. Hussein a fait savoir qu'il tiendrait des consultations avec un certain nombre de personnalités importantes avant d'arrêter la composition du gouvernement. Neuf ministres ont été choisis au sein du Parlement et il a été décidé que les neuf autres seraient sélectionnés à l'extérieur : six ont déjà été nommés et les trois ministres restants seront désignés ultérieurement, les postes correspondants étant réservés à des membres exilés de l'opposition.

8. Depuis sa prise de fonctions, le Premier Ministre a manifesté sa volonté d'engager un véritable dialogue avec tous les Somaliens, indépendamment de leur appartenance politique. Le 5 décembre, lors d'une réunion organisée à Addis-Abeba par la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice, il a réaffirmé que son gouvernement était disposé à tendre la main à tous les Somaliens qui souhaitent être associés à une transition pacifique vers un régime démocratique. La nomination du nouveau Premier Ministre offre une nouvelle occasion de progresser davantage

sur la voie de la réconciliation et de mener à bien les tâches qui restent à accomplir pour la période restante de la transition.

9. Tout au long de la période considérée, mon Représentant spécial, Ahmedou Ould Abdallah, a maintenu des contacts étroits avec les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition ainsi qu'avec les représentants des entreprises et de la société civile, en les encourageant à tendre la main aux groupes de l'opposition. Le 17 décembre, il a présenté des propositions d'action au Conseil de sécurité pour affronter les défis politiques et les problèmes de sécurité et a invité la communauté internationale à se mobiliser pour venir en aide aux Somaliens en adoptant une approche globale et pragmatique.

10. Dans le cadre d'une initiative audacieuse marquant sa volonté de stabiliser le pays, le Gouvernement s'est réinstallé à Mogadiscio, le 20 janvier. Après ce transfert, le Premier Ministre a aussi déclaré publiquement que son gouvernement entendait rétablir la sécurité, respecter la liberté de la presse et promouvoir la réconciliation nationale.

11. Le 10 janvier, le Parlement a approuvé la composition du Gouvernement et son projet de programme de travail. Ce programme met l'accent sur les domaines prioritaires suivants : la réconciliation; la paix et la sécurité; le renforcement des institutions; la Constitution; et les questions électorales.

12. Au titre des mesures de suivi du Congrès de réconciliation nationale, le Gouvernement se propose de donner une dimension locale au processus de réconciliation. Il aspire également à engager un dialogue avec les membres de l'opposition à l'intérieur de la Somalie et à l'étranger. Étant résolu à faire tout son possible pour parvenir à une réconciliation totale, il a lancé un appel aux chefs religieux, aux milieux d'affaires, aux associations de femmes et de jeunes et à l'ensemble de la société civile somalienne pour qu'ils participent au processus de réconciliation.

13. Compte tenu des déficiences des institutions nationales chargées de la sécurité, le Gouvernement fédéral de transition se propose de consolider les forces de sécurité et de police pour les rendre aptes à assurer la sécurité et la protection de ses citoyens. Il prévoit une formation sur la protection des civils, le respect de la légalité et les droits de l'homme à leur intention et un renforcement des capacités de l'État pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

14. Le nouvel exécutif a également l'ambition de renforcer les capacités des organismes gouvernementaux chargés de la gestion et du contrôle des finances publiques, tels que la Banque centrale et les services du Vérificateur général des comptes et du Comptable général.

15. À propos des questions d'ordre constitutionnel et électoral, le Gouvernement s'est donné pour objectif de créer un État somalien en mettant en place des institutions de gouvernance fonctionnelles et un système multipartite. Avant la fin de la période de transition, il a l'intention d'adopter un projet de loi électorale, de créer une commission nationale de recensement et une commission électorale nationale et, enfin, d'adopter un projet de loi réglementant la formation et l'enregistrement des partis politiques. Une commission nationale pour la délimitation des frontières des régions, des États et des districts sera également mise en place. Un processus sera lancé pour solliciter l'appui technique et financier requis de la part de la communauté internationale en vue du référendum qui doit avoir lieu en 2009.

16. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial s'est attaché plus particulièrement à renforcer la cohésion entre les membres de la communauté internationale qui sont présents en Somalie. Ils ont tous apporté leur soutien à la direction du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. L'Union européenne et d'autres partenaires internationaux, de concert avec l'Équipe de pays des Nations Unies et le Bureau, ont intensifié leurs efforts pour renforcer la coordination de l'aide internationale au Gouvernement fédéral de transition. Un programme de base d'un coût de 14 millions de dollars a été mis au point en vue de renforcer les institutions fédérales de transition.

17. Le 19 janvier 2008, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, réuni à Addis-Abeba, a prorogé le mandat de l'AMISOM pour une nouvelle période de six mois et demandé à la communauté internationale dans son ensemble de fournir un soutien adéquat pour renforcer les capacités des institutions somaliennes, notamment celles du Gouvernement fédéral de transition et de ses forces de sécurité et de défense.

B. Sécurité

18. Selon la mission d'information dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix, la sécurité reste précaire dans l'ensemble du pays même si la situation varie beaucoup d'une région à l'autre, le nord étant relativement plus stable que le sud et le centre de la Somalie. Comme le Gouvernement fédéral de transition dispose de moyens limités pour gouverner et faire appliquer la loi, des éléments criminels se livrent à toute une gamme d'activités illégales, allant de la traite d'êtres humains et du trafic d'armes ou de drogues à la perception illicite d'impôts et de taxes, à l'enlèvement de personnes et à l'extorsion de fonds.

19. Plus précisément, le différend frontalier qui oppose le Somaliland et le Puntland dans le nord du pays reste un grave motif de préoccupation, lequel est encore accentué par les actes de piraterie et les enlèvements observés, en particulier dans le Puntland. Dans le sud et le centre de la Somalie, l'Union des tribunaux islamiques (UTI) et d'autres éléments hostiles au Gouvernement continuent de mener de fréquentes opérations d'insurrection à Mogadiscio, Kismayo, Jowhar, Belet-Weyne, Baidoa et Galkayo, entre autres, en visant principalement les Forces armées éthiopiennes et les forces du Gouvernement fédéral de transition, les postes de police et les autorités publiques.

20. Selon certains indices, des terroristes internationaux auraient cherché refuge dans les districts de Hiran et Djouba, qui sont considérés comme le bastion des éléments extrémistes de l'UIT. Depuis le dernier trimestre de 2007, la situation qui règne à Mogadiscio sur le plan de la sécurité a été marquée par des attaques coordonnées orchestrées par des éléments hostiles au Gouvernement et une intensification des opérations menées par les Forces armées éthiopiennes et le Gouvernement fédéral de transition pour les éliminer. L'emploi signalé de canons de campagne et de mortiers dans des zones densément peuplées aurait causé des pertes considérables en vies humaines, des dégâts matériels importants et des déplacements massifs de populations. L'AMISOM et l'ONU ont parfois été pris pour cible par les insurgés. Les efforts déployés actuellement par le Gouvernement fédéral de transition pour tendre la main à l'opposition ont rencontré un certain succès, mais la situation reste précaire en Somalie sur le plan de la sécurité.

21. Depuis 1991, le conflit en Somalie a provoqué la fuite de milliers de réfugiés vers les pays voisins, notamment le Kenya, le Yémen, Djibouti et l'Éthiopie, ce qui a créé des groupes de la diaspora dans plusieurs pays. Selon certaines sources, des États de la région et des groupes de la diaspora exercent une influence sur divers éléments qu'ils appuient à l'intérieur de la Somalie, ce qui rend le règlement du conflit encore plus difficile.

22. Les problèmes de sécurité de la Somalie sont encore aggravés par des facteurs régionaux et internationaux, notamment la prolifération d'armes, l'utilisation potentielle de la Somalie comme théâtre pour une guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée par alliés interposés et la menace constante inhérente aux actes de piraterie qui entravent l'acheminement des fournitures humanitaires. Les informations faisant état de la présence de cellules internationales de terroristes en Somalie n'ont pas pu être confirmées mais des éléments radicaux ont utilisé des engins explosifs complexes télécommandés et des bombes lors d'opérations-suicides dans plusieurs régions du pays. Plusieurs interlocuteurs ont indiqué aux membres de la mission que, selon eux, les risques que des terroristes internationaux utilisent le territoire de la Somalie comme un asile seront d'autant plus élevés que la période de troubles à l'ordre public se prolongera, ce qui fait peser de sérieuses menaces sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

23. Depuis mon dernier rapport, le fait nouveau le plus important enregistré à propos de l'AMISOM a été le déploiement d'un bataillon de 850 Burundais à Mogadiscio. Les derniers éléments sont arrivés le 20 janvier 2008. La force de l'AMISOM compte actuellement 2 613 hommes. Les entretiens portant sur le déploiement de contingents du Nigéria et du Ghana dans le courant de l'année se poursuivent. La force de l'AMISOM continue d'assurer la sécurité et d'effectuer des patrouilles pour la protection de l'aéroport et du port maritime ainsi que pour celle du palais présidentiel.

24. L'Union africaine continue de se heurter à de graves problèmes, notamment en ce qui concerne les finances, la logistique et la constitution des forces, problèmes qui doivent être résolus si elle veut atteindre l'objectif approuvé pour les effectifs, à savoir réunir les 8 000 hommes nécessaires à l'accomplissement du mandat de l'AMISOM.

25. L'engagement pris par le Gouvernement suédois de mettre un hôpital de niveau II à la disposition de la Mission marque un progrès important et une fois mise en place, cette installation permettra d'améliorer les soins de santé, non seulement pour l'AMISOM mais aussi pour les organismes des Nations Unies et les agents locaux en poste en Somalie. D'autres aides financières ont été accordées par l'Union européenne, la Chine, la Ligue des États arabes et le Royaume-Uni.

26. Les États-Unis d'Amérique continuent d'appuyer le contingent ougandais sur une base bilatérale. De concert avec l'OTAN, ils se sont engagés à fournir des services de transport aérien aux pays qui fournissent des contingents, et le Nigéria, de son côté, s'est engagé à verser une contribution de 2 millions de dollars. Ces contributions annoncées sont bienvenues mais elles sont insuffisantes pour couvrir les besoins prévus.

27. L'ONU a déployé une équipe d'experts civils et militaires au siège de l'Union africaine pour étoffer les capacités de l'AMISOM en matière de planification et de mise en œuvre. En outre, une mission d'information s'est rendue dans la région du 7

au 25 janvier pour examiner avec la Commission de l'Union africaine les autres formes de soutien qui pourraient être apportées à l'AMISOM.

28. Avec un concours financier du Ministère italien des affaires étrangères, l'AMISOM a organisé un atelier en novembre et en décembre 2007 pour recenser les possibilités de synergie et de collaboration entre la Mission et les autres acteurs présents en Somalie afin de renforcer sa capacité de planification et d'améliorer la coordination entre les différentes parties. Une de ses recommandations portait sur la création d'un groupe de travail chargé de revoir le mandat de l'AMISOM en vue de renforcer son rôle dans la protection et la promotion des droits de l'homme, et d'assurer une action politique plus dynamique en Somalie pour appuyer le processus de réconciliation. Un atelier final qui avait pour objet d'élaborer un cadre pour des initiatives intégrées en matière de planification a eu lieu du 11 au 15 décembre.

29. Le 20 février 2008, j'ai reçu une lettre du Président de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, dans laquelle celui-ci demandait que l'Organisation des Nations Unies mette en place un ensemble de moyens d'appui financiers, logistiques et techniques à l'AMISOM, pour un montant total de quelque 817,5 millions de dollars. Une copie de la lettre est jointe au présent document (voir annexe I). Le Secrétariat examine actuellement de quelle manière l'Organisation des Nations Unies pourrait répondre au mieux à cette demande. Dans l'intervalle, j'engage les États Membres à apporter un appui supplémentaire à l'Union africaine et aux pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM.

D. Autres faits nouveaux

30. Au cours de la période considérée, deux missions ont été réalisées, dirigées l'une par le Département des affaires politiques et l'autre par le Département des opérations de maintien de la paix.

31. Une équipe interorganisations dirigée par le Département des affaires politiques a procédé à une évaluation stratégique en vue d'élaborer une stratégie cohérente pour la Somalie à l'échelle du système des Nations Unies. Cette évaluation présente une analyse collective des causes et des conséquences du conflit, définit des mesures prioritaires à prendre pour instaurer la paix et formule des recommandations en vue de l'adoption d'une stratégie intégrée et cohérente, commune à l'ensemble des organismes des Nations Unies, à l'égard de la Somalie. Ses conclusions sont exposées ci-joint dans l'annexe II.

32. Conformément aux demandes exprimées dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 19 décembre 2007 (S/PRST/2007/49) et dans la résolution 1772 (2007) du Conseil, une mission interdépartementale d'information dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix a été organisée dans la région du 7 au 25 janvier 2008 pour consulter les parties prenantes et évaluer les conditions de sécurité sur le terrain en vue de mettre à jour les plans conditionnels existants et de présenter des recommandations sur les autres formes de soutien que l'Organisation des Nations Unies pourrait apporter à la Mission de l'Union africaine en Somalie. Les conclusions de la mission d'information figurent à l'annexe III.

33. La mission a consulté l'Union africaine à Addis-Abeba, s'est entretenue avec le groupe de forces interarmées multinationales pour la corne de l'Afrique

(Combined Joint Task Force for the Horn of Africa) et les forces françaises stationnées à Djibouti, et s'est rendue dans plusieurs zones de la Somalie, notamment à Mogadiscio, Kismaayo, Baledogle, Marka et Baidoa, où elle a eu des entretiens avec des représentants du Gouvernement fédéral de transition. À Mogadiscio, l'équipe a rencontré le Premier Ministre et certains membres de son cabinet. Elle a également rencontré le maire de Mogadiscio, le chef de la police, le Chef du Conseil national de sécurité, ainsi que le commandant de la Force et des membres clefs du personnel de l'AMISOM.

34. Les deux missions susmentionnées étaient complémentaires : la mission d'évaluation stratégique avait pour but de définir des orientations stratégiques générales en se fondant sur les apports de tous les éléments du système des Nations Unies, tandis que la mission d'information était axée sur les plans d'action pour le déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. L'évaluation stratégique met en lumière les possibilités qui existent pour un engagement renforcé et expose la marche à suivre pour les exploiter au mieux, alors que la mission d'information analyse les problèmes de sécurité de façon très détaillée et présente des solutions qui pourraient contribuer à ouvrir la voie à un processus politique. Conjointement, les deux documents offrent une base à partir de laquelle on pourra définir une stratégie globale des Nations Unies pour la paix et la stabilité en Somalie.

35. En élaborant une telle stratégie, nous nous attacherons surtout à bien harmoniser et coordonner les volets politique, sécurité et programmation (aide humanitaire, relèvement et développement) de l'action que l'Organisation mène dans le pays, de façon à assurer une bonne articulation et une synergie. Ainsi, sur le plan politique, il s'agira d'encourager et de faciliter activement un dialogue politique constructif en s'appuyant sur la volonté politique qui se fait jour en faveur de la paix entre les principaux acteurs somaliens et en la renforçant. Le retrait des forces étrangères et une éventuelle révision du calendrier fixé pour la transition figurent parmi les points à examiner. Le volet sécurité visera trois objectifs principaux, à savoir faciliter le transfert du siège du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et de l'équipe de pays des Nations Unies de Nairobi vers le sud et le centre de la Somalie, assurer la création de conditions favorables pour le retrait des forces étrangères tout en évitant que ne se crée un vide sécuritaire et aider au renforcement des capacités somaliennes en matière de sécurité. Grâce aux progrès qui auront été réalisés sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité, les conditions d'accès et les autres facteurs qui sont déterminants pour les opérations humanitaires et les activités de relèvement et de développement s'amélioreront. Et réciproquement, les résultats positifs obtenus dans le cadre du volet programmation étayeront les actions que nous menons sur le terrain politique et en matière de sécurité.

Plans d'action des Nations Unies pour une éventuelle mission intégrée de maintien de la paix en Somalie

36. La mission d'information dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix a élaboré quatre scénarios en vue de préparer le terrain pour le déploiement d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies. Ces scénarios pourraient en fait s'enchaîner. Le premier correspond à la situation actuelle dans laquelle le Gouvernement fédéral de transition poursuit ses efforts pour engager un dialogue politique avec l'opposition, les conditions de sécurité

restent précaires et l'effectif de l'AMISOM n'augmente pas sensiblement. Le deuxième prévoit l'instauration d'un dialogue politique avec l'appui de 60 à 70 % des acteurs somaliens et la mise en place d'un dispositif de sécurité qui permet de renforcer la présence des Nations Unies à Mogadiscio. Le troisième envisage l'adoption d'un code de conduite sur les modalités d'emploi des armes par les principales factions et d'un accord sur un retrait progressif des forces éthiopiennes. Le quatrième est fondé sur l'hypothèse d'une consolidation des accords politiques et de sécurité, alliée à une déclaration explicite d'adhésion au déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Les forces éthiopiennes seraient également retirées.

Plans conditionnels

37. Dans le premier scénario, le plan consisterait à faciliter le soutien que l'Organisation des Nations Unies apporte à la Somalie sur le plan politique comme dans le cadre de programmes (aide humanitaire, relèvement et développement) en transférant une importante partie du personnel des Nations Unies de Nairobi vers le sud et le centre de la Somalie. Pour faire face à cette éventualité, j'ai demandé au Département de la sûreté et de la sécurité d'élaborer des solutions viables. En outre, le Conseil de sécurité pourrait envisager la création d'une force navale pour régulariser les initiatives unilatérales que certains États Membres prennent actuellement, à titre individuel.

38. Dans le deuxième scénario, l'objectif visé est de transférer le siège de l'UNOPS à Mogadiscio pour renforcer le soutien politique que l'ONU apporte au processus de paix. Cela suppose la mise en place d'un dispositif de sécurité approprié pour la protection du personnel et de l'infrastructure matérielle afin d'appuyer les efforts de médiation centrés sur les acteurs somaliens.

39. Dans le troisième scénario, une force de stabilisation impartiale serait déployée, après la signature d'un accord politique recueillant une large adhésion, pour permettre le retrait des forces éthiopiennes, empêcher qu'un vide ne s'installe en matière de sécurité et donner une impulsion au dialogue politique. On estime qu'un contingent de 8 000 hommes serait nécessaire, sans compter les policiers.

40. Le quatrième scénario prévoit le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies conçue pour la Somalie en le subordonnant à l'existence d'accords politiques et d'arrangements de sécurité de vaste portée. Ces accords politiques et les engagements convenus en matière de sécurité devraient comprendre des dispositions générales sur le partage du pouvoir, le dépôt des armes, le respect des droits de l'homme, la facilitation de l'aide humanitaire et le développement des pouvoirs publics. Une force comptant un nombre de bataillons d'infanterie compris entre 15 et 21 serait requise. L'effectif de la composante militaire des Nations Unies pourrait atteindre 27 000 et l'élément de police pourrait comprendre 1 500 hommes au maximum.

III. Activités des Nations Unies et de la communauté internationale

41. Sur le plan politique, le calendrier proposé par mon Représentant spécial pour la stabilisation de la Somalie et la nomination d'un gouvernement de consensus ont

suscité l'optimisme et incité la communauté internationale à travailler ensemble en faveur du pays. À cet égard, aussi bien le Gouvernement fédéral de transition que l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie se sont félicités du plan présenté par mon Représentant spécial au Conseil de sécurité le 17 décembre et se sont engagés à ouvrir le dialogue.

42. L'UNOPS a poursuivi ses consultations avec les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition au sujet de sa proposition de prendre contact avec certains membres de l'opposition afin de préparer les réunions de haut niveau. À cet égard, il a organisé des réunions distinctes à Pretoria avec des représentants du Gouvernement fédéral de transition et une délégation de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Par ailleurs, le 10 janvier, mon Représentant spécial s'est rendu à Asmara afin de rencontrer les dirigeants de l'Alliance. Au cours des entretiens qui ont porté sur l'ensemble des problèmes et se sont déroulés dans un climat de franchise, les dirigeants de l'Alliance ont fait part de leur appui en faveur d'une approche qui tienne compte des revendications des parties au conflit en Somalie.

43. Les 28 et 29 janvier 2008, mon Représentant spécial a organisé à Sharjah (Émirats arabes unis) une réunion avec des hommes d'affaires somaliens et étrangers afin d'examiner la situation économique du pays et d'encourager le monde des affaires à participer à la promotion de la stabilité et de la réconciliation en Somalie.

44. Suite à la présentation de mon Représentant spécial devant le Conseil de sécurité le 17 décembre 2007, une réunion consacrée aux problèmes et aux possibilités en matière de sécurité en Somalie a été organisée à Londres le 9 janvier 2008, avec l'aide du Gouvernement britannique. Cette réunion a rassemblé des spécialistes de politique étrangère et de sécurité des membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que des représentants du Secrétariat. Les différentes options examinées à cette occasion étaient : a) le renforcement de la Mission de l'Union africaine en Somalie; b) le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies; c) le déploiement éventuel d'une force multinationale qui assurerait le relais entre la situation actuelle et une mission de maintien de la paix des Nations Unies; et d) un règlement politique sans qu'il soit nécessaire de déployer une force internationale.

45. La communauté internationale continue de soutenir activement l'action de mon Représentant spécial. Dans une déclaration commune publiée le 19 décembre 2007, le Haut Représentant de l'Union européenne, Javier Solana, et le Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, Louis Michel, se sont déclarés prêts à l'aider à faciliter un processus de réconciliation global.

46. Dans le cadre du Groupe d'appui à la coordination, les partenaires internationaux, dont l'ONU, la Banque mondiale, la Commission européenne, la France et l'Italie, ont rencontré en novembre 2007 leurs homologues somaliens dans le nord du pays, afin d'étudier le Programme quinquennal de reconstruction et de développement de la Somalie, d'un montant de 2,2 milliards de dollars. Les consultations finales avec le Gouvernement fédéral de transition au sujet de ce programme devraient intervenir au cours du premier trimestre de 2008. Par ailleurs, l'Équipe de pays des Nations Unies a terminé, en consultation avec ses homologues somaliens, l'élaboration de plans de travail annuels à l'appui des programmes de relèvement, reconstruction et développement. La prochaine étape consistera pour l'ONU à étudier avec ses partenaires internationaux la meilleure façon d'assurer la coordination et la gestion de l'aide.

IV. Situation humanitaire

47. Près de 300 000 personnes ont quitté la capitale depuis la fin d'octobre 2007, à la suite de l'intensification des combats entre le Gouvernement fédéral de transition et les éléments antigouvernementaux. Au total, environ 700 000 personnes, selon les estimations, ont quitté Mogadiscio et ses environs en 2007. La grande majorité fuit la « zone de guerre » de la capitale et se retrouve dans la « zone de famine » du Bas-Chébéli et du Moyen-Chébéli, où du fait des mauvaises récoltes et de pluies erratiques, le prix des denrées alimentaires a atteint un niveau record et la malnutrition a atteint ou dépassé le seuil d'urgence (15 %).

48. L'assistance humanitaire rencontre par ailleurs de graves difficultés opérationnelles et des problèmes d'accès aux populations cibles : les travailleurs humanitaires sont régulièrement soumis au prélèvement arbitraire de taxes aux points de contrôle et des incidents se produisent fréquemment lors de la distribution de l'aide. Le nombre de barrages routiers a sensiblement augmenté au cours du dernier trimestre et s'établirait à 336 dans l'ensemble du pays. En novembre, les organisations non gouvernementales ont déclaré être contraintes de payer jusqu'à 475 dollars à huit barrages routiers le long de la route reliant Mogadiscio à Afgoye, qui est l'une des principales zones d'opération humanitaire. Le détournement et le vol de l'aide humanitaire ont également pénalisé la fourniture de l'aide.

49. La communauté humanitaire travaille activement afin de renforcer et d'améliorer la coopération avec les autorités somaliennes. Le Premier Ministre s'est déclaré prêt à travailler en liaison étroite avec les acteurs humanitaires pour faire face à la crise.

50. Des secours très importants continuent d'être fournis le long de l'axe Mogadiscio-Afgoye, l'un des principaux centres de la crise, où se trouvent 200 000 déplacés. Les secours portent sur la distribution d'aliments, le transport d'urgence par camion de plus de 2 millions de litres d'eau potable par jour, la construction de milliers de latrines, des campagnes de vaccination et l'ouverture d'écoles dans des tentes pour assurer un enseignement d'urgence. En dépit du petit nombre de partenaires locaux, les activités se poursuivent également à Mogadiscio : plus de 50 000 repas sont servis quotidiennement aux pauvres vulnérables et urbains dans le cadre d'un programme de repas préparés du Programme alimentaire mondial (PAM). Une aide est également apportée aux hôpitaux, ainsi que pour la distribution de produits de base non alimentaires dans les camps de déplacés, la remise en état des établissements endommagés lors du conflit et des activités rémunérées, telles que le ramassage des ordures.

51. L'impossibilité d'accéder à de nombreuses régions où se trouvent des personnes déplacées a limité la capacité à recueillir des informations appropriées et fiables sur le nombre des déplacés et les endroits où ils se trouvent, ainsi que la capacité à évaluer, surveiller et étudier la situation sur le terrain. Pour remédier à ces problèmes, l'Équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires encouragent la réalisation d'évaluations conjointes ainsi que l'adoption pour les articles non alimentaires d'un système interinstitutions de suivi permettant de recueillir des informations sur la distribution de ces articles pour chaque lieu de distribution, les articles en cours de livraison et les plans d'achat.

52. En ce qui concerne le financement des programmes humanitaires, à la fin de 2007, les organismes des Nations Unies avaient obtenu 80 % des ressources

demandées lors de la procédure d'appel global pour la Somalie, soit 306 millions de dollars sur les 383 millions nécessaires. En outre, les activités humanitaires ont largement bénéficié des ressources mises globalement à la disposition de la communauté humanitaire en Somalie.

53. À la fin de 2007, le Fonds pour l'intervention humanitaire avait alloué plus de 10,1 millions de dollars à 63 projets, dont la moitié doivent être mis en œuvre par des organisations non gouvernementales somaliennes, soit indépendamment soit en partenariat avec des organisations internationales. Environ 15,6 millions de dollars du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires ont été alloués à la Somalie en 2007, principalement pour des interventions vitales dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'alimentation, de la santé et de la logistique pour les personnes déplacées.

54. La procédure d'appel global pour 2008, lancée en décembre 2007, cherche à obtenir les ressources nécessaires pour fournir une assistance et une protection d'urgence à environ 1,5 million de personnes, dont plus de 600 000 déplacés qui ont fui Mogadiscio en 2007, selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Plus de 400 personnes auraient été consultées lors de la préparation de la procédure d'appel global, dont des autorités régionales et fédérales, 30 organisations non gouvernementales, des organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et plus de 20 organisations non gouvernementales nationales. L'appel pour 2008 porte sur environ 406 millions de dollars pour 155 projets de 13 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, 28 organisations non gouvernementales internationales (dont le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) et 21 organisations non gouvernementales locales. Sur ce total, 26,5 millions de dollars sont déjà disponibles, le solde des besoins s'élevant donc à près de 380 millions de dollars. Ces ressources sont indispensables pour permettre aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de développer leur présence et de se rapprocher encore des populations qui ont besoin d'une aide et d'une protection.

V. Droits de l'homme et protection

55. Les violations à Mogadiscio du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire se poursuivent au même rythme. La population civile est la principale victime des bombardements et des tirs aveugles : par exemple, le 9 novembre, environ 75 personnes sont mortes et 200 ont été blessées lors de violents combats. Les membres de la société civile, notamment les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, sont plus particulièrement l'objet de violences et de persécutions. Les fonctionnaires sont pour leur part victimes d'assassinats politiques.

56. Les menaces envers les médias et les journalistes indépendants basés en Somalie sont plus nombreuses. En 2007, huit journalistes ont été tués dans le centre et le sud de la Somalie et 47 professionnels des médias ont été arrêtés alors qu'ils faisaient leur travail. Un nombre significatif de journalistes ont été arbitrairement détenus et des organes de presse sont périodiquement fermés pour avoir soi-disant diffusé des informations erronées hostiles au gouvernement de transition. De nouvelles dispositions ont été adoptées afin d'empêcher les médias indépendants de

donner des informations au sujet des opérations militaires menées par le Gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes.

57. Les personnes comme les organisations qui veillent au respect des droits de l'homme n'ont que très peu de possibilités d'action et font de plus l'objet de menaces et d'intimidation de la part des autorités. Du fait de cette situation, il est difficile d'obtenir des informations indépendantes pour pouvoir suivre la situation sur le terrain.

58. Afin d'échapper au conflit, à la pauvreté et aux sécheresses fréquentes, un nombre de plus en plus important de Somaliens continuent de traverser le golfe d'Aden au péril de leur vie. La communauté humanitaire dans son ensemble cherche à trouver une solution aux questions en matière de protection que posent les mouvements de migration dans l'ensemble de la Somalie, notamment au moyen d'une vaste campagne d'information sur les risques d'un tel voyage. Une équipe spéciale créée début 2007 sur ce sujet, composée de représentants du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'UNICEF, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du Conseil danois pour les réfugiés et du Conseil norvégien pour les réfugiés, s'efforce de mettre en place un cadre interinstitutionnel fondé sur les droits pour répondre aux besoins en matière de protection et en matière humanitaire des groupes vulnérables de migrants.

59. Les activités de mobilisation menées auprès des personnes déplacées pour assurer la protection des enfants et retrouver leur famille se sont poursuivies, en mettant l'accent sur les problèmes tels que les violences sexuelles et l'enrôlement des enfants, accentués par les déplacements.

VI. Activités opérationnelles à l'appui de la paix

Santé, survie des enfants, santé maternelle et infantile

60. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a continué d'assurer la prise en charge des traumatismes, de fournir des médicaments et du matériel médical aux principaux hôpitaux de Mogadiscio, Galkayo, Baidoa, Kismaayo et Beledweyne et d'appuyer les dispensaires mobiles dans les zones isolées en vue d'assurer des services de santé de base aux populations touchées, notamment aux groupes les plus vulnérables, aux enfants, aux femmes et aux jeunes filles. Un programme de formation de sages-femmes à Hargeysa et Boosaaso, mené en collaboration avec le FNUAP, a débuté.

61. Les activités pour la survie du jeune enfant menées de manière accélérée fin 2007 et en particulier les campagnes de vaccination appuyées par l'UNICEF et l'OMS ont grandement renforcé la capacité des Nations Unies à faire face à certaines des causes les plus fréquentes de mortalité et de morbidité infantiles en Somalie. Au cours de la période considérée, l'UNICEF a appuyé une campagne de vaccination contre la rougeole qui a concerné 70 632 enfants âgés de 9 mois à 5 ans. Cet effort s'inscrivait dans la phase finale de la campagne de vaccination contre la rougeole qui, fin octobre 2007, avait permis de vacciner 450 000 enfants dans 11 districts du sud et du centre du pays. Grâce à ces campagnes de vaccination, le nombre de cas de rougeole signalés est tombé de 3 836 à 564 en un an, et sept décès seulement ont été notifiés au cours du premier semestre de 2007. En décembre 2007,

plus de 80 000 enfants gravement mal nourris avaient bénéficié de programmes appuyés par l'UNICEF dans le sud et le centre du pays.

Eau potable, assainissement et enseignement de l'hygiène

62. L'UNICEF a développé ses activités, notamment la chloration des puits, le ramassage des ordures et les campagnes d'éducation pour la santé, afin de répondre aux besoins en matière d'assainissement. L'épidémie de diarrhée aqueuse aiguë survenue en octobre 2007 dans le sud et le centre a pu être contenue grâce à la surveillance et à la prise en charge des cas assurées par l'OMS et ses partenaires. Compte tenu des difficultés d'accès actuelles, il s'agit là d'une réussite notable.

Éducation

63. L'UNICEF a contribué à l'installation de 270 écoles dans des tentes et à la fourniture de matériel d'enseignement/pédagogique de base, ce qui a permis à 32 400 enfants déplacés de suivre un enseignement primaire. À la fin de l'année scolaire 2006/2007, les efforts de l'UNICEF, de l'UNESCO et du PAM avaient permis de scolariser 63 000 enfants supplémentaires, dont 60 % de filles, par rapport à l'année scolaire 2005/2006.

Moyens d'existence et sécurité alimentaire

64. Les efforts importants déployés par la FAO, le PNUD, le PAM et le Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets (UNOPS), avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), pour remettre en état les canaux et les systèmes d'irrigation ont permis de prévenir des inondations. La FAO a montré à 6 000 agriculteurs des méthodes améliorées de gestion de l'eau d'irrigation et de diversification des cultures afin d'améliorer la production, et a fourni 360 000 traitements pour 247 000 animaux de 5 700 ménages du sud et du centre du pays. En outre, 200 femmes rurales ont bénéficié d'une assistance de l'UNOPS/FIDA pour l'accès au crédit et 3 681 Somaliens ont participé au programme de travail à forte intensité de main-d'œuvre du BIT, ce qui leur a permis de gagner collectivement 537 444 dollars. Ces divers efforts ont sensiblement contribué à améliorer les conditions de vie des Somaliens les plus pauvres.

Hébergement

65. Le HCR et ONU-Habitat ont intensifié au cours du dernier trimestre de 2007 leurs efforts en vue de la mise en œuvre de la Stratégie commune des Nations Unies en faveur des personnes déplacées et répondu aux besoins d'urgence en matière d'hébergement dans le sud et le centre de la Somalie, tout en améliorant parallèlement les conditions dans les installations temporaires. Dans le Puntland, le HCR et ONU-Habitat ont principalement cherché à améliorer les abris temporaires existants, de même que les abris en dur. Trois projets de construction portant sur 470 logements au total et des infrastructures communautaires ont été réalisés à Hargeysa, Boosaaso et Garowe dans le cadre du programme de développement urbain de la Somalie à l'intention de personnes déplacées et de rapatriés. De plus, 204 maisons reconstruites ont été remises à la communauté de Xaafuun dans le Puntland, qui avait été victime du tsunami.

Sécurité et état de droit

66. Dans le domaine de la sécurité et de l'état de droit, la stratégie du PNUD vise à appuyer à la fois la police et le secteur judiciaire. Environ 600 policiers, dont 50 femmes, sont sortis du centre de formation de la police d'Armo en septembre, ce qui a porté à 2 963 le nombre total de policiers formés avec l'aide du PNUD au cours des deux dernières années. Les comités consultatifs de la police ont poursuivi leur action à Mogadiscio et devraient être présents dans l'ensemble du pays en 2008. Plus de 400 fonctionnaires des administrations judiciaire et pénitentiaire ont également reçu une formation. L'assistance judiciaire a été renforcée dans le Somaliland, le nombre de renvois a diminué de 50 % à Hargeysa et le nombre de détenus dans les postes de police a fortement baissé à la suite des visites de conseillers juridiques. L'appui en faveur des enseignants de droit d'Hargeysa s'est poursuivi et 27 bourses ont été offertes à des étudiantes en droit. Trois centres d'aide judiciaire ont été créés dans le Puntland. Le PNUD fournit également un appui à la Commission de démilitarisation du Gouvernement fédéral de transition.

Gouvernance et administration publique

67. À la suite de la nomination du nouveau gouvernement, le PNUD a participé avec différents partenaires à des discussions afin de définir les besoins immédiats et à plus long terme. Des activités sont en cours en vue de fournir un appui aux autorités pour définir les futures structures gouvernementales et d'apporter aux divers ministères et aux autres principales institutions le soutien minimal dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches.

68. Les principaux services et les ministères du Gouvernement fédéral de transition ainsi que les administrations du Puntland et du Somaliland ont continué de recevoir une assistance technique. Quatre conseils de district ont été créés dans la région de Gedo dans le cadre de la réinstallation des administrations régionales à la suite de la réconciliation. Par l'intermédiaire du Ministère de l'intérieur, le PNUD a assuré une formation aux compétences administratives de base dans cinq districts de la région de Bakool et a appuyé la formation de formateurs pour les conseils locaux du Gedo, du Moyen-Chibelle et de l'Hiraan.

69. Le processus constitutionnel a été relancé et bénéficie du soutien des partenaires internationaux dont l'action est coordonnée par le PNUD en étroite collaboration avec l'UNOPS. Du personnel du PNUD a été détaché auprès de la Commission constitutionnelle fédérale indépendante et du Ministre du développement régional, des affaires fédérales et de la réconciliation, récemment nommé.

70. ONU-Habitat a continué d'intervenir dans le secteur de l'administration publique. Les conditions de participation ont été fixées pour l'ensemble des districts de Mogadiscio, et des consultations ont ensuite eu lieu dans neuf districts afin de fixer les priorités en matière de remise en état de l'infrastructure communautaire. Une stratégie d'urbanisation pour Hargeysa a été publiée en novembre 2007, et le Manuel général d'urbanisation devrait être prêt en mars 2008. Les autorités municipales ont reçu des moyens qui leur permettent d'utiliser les levés cadastraux établis à partir de systèmes d'information géographique et les systèmes d'information urbaine pour l'urbanisation et la fiscalité. Au cours de la période considérée, le programme pour Berbera a pris fin alors que le programme de calcul automatique de l'impôt se poursuivait à Hargeysa et à Boroma.

VIII/sida et violence sexiste

71. Le Gouvernement fédéral de transition, le Somaliland et le Puntland continuent de lutter ensemble contre le sida et devraient atteindre les objectifs convenus au niveau national comme au niveau mondial en matière de prévention, de soins et de soutien. En janvier, une délégation, dirigée conjointement par le Ministère de la santé et ONUSIDA et à laquelle participaient les directeurs exécutifs des commissions pour la lutte contre le sida du Somaliland, du Puntland et du sud et du centre de la Somalie, a participé à une réunion organisée à Kampala par la Banque mondiale et l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre le sida.

72. Le FNUAP a lancé au Somaliland une campagne de sensibilisation dans le cadre des 16 jours d'activisme contre la violence sexiste. Cette campagne a assuré symboliquement le lien entre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, et la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, afin de rappeler à tous les violations quotidiennes des droits des femmes.

VII. Observations

73. Les évolutions récemment observées en Somalie montrent que la situation politique favorable qui existe dans ce pays offre à la communauté internationale une occasion exceptionnelle de s'engager activement pour appuyer les initiatives internes. D'un autre côté, les constatations faites par la mission d'information au sujet des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dramatique des populations somaliennes continuent de susciter de vives préoccupations.

74. La nomination par le Président Yusuf de Nur Hassa Hussein au poste de Premier Ministre et le choix de personnalités hautement compétentes pour le gouvernement qui a été constitué ultérieurement sont des faits encourageants. Au cours de l'exposé qu'il a présenté au Conseil, mon Représentant spécial a décrit un plan d'action dynamique. Les membres du Conseil et la communauté internationale dans son ensemble lui ont donné leur plein appui en l'invitant à jouer un rôle moteur dans la coordination de l'action internationale en faveur de la Somalie.

75. Les missions parallèles d'évaluation stratégique et d'information ont montré que, en dépit de la situation difficile qui règne sur le plan de la sécurité, marquée par des enlèvements, des détournements et des massacres aveugles, il est possible de mettre fin au conflit de longue durée qui déchire la Somalie et aux souffrances de sa population. Nous pouvons nous engager sur le terrain avec les parties au conflit en adoptant une approche globale qui tiendrait compte des aspects politiques et des considérations relatives à la sécurité et aux programmes. À cet égard, j'appuie les démarches que le Président Yusuf et le Premier Ministre Nur Hassan Hussein effectuent pour entamer un dialogue avec les groupes d'opposition.

76. Je réitère l'appel que j'ai lancé aux dirigeants du Gouvernement fédéral de transition pour qu'ils donnent suite aux recommandations du Congrès de réconciliation nationale de 2007. Il s'agit d'élaborer un plan pour mener à bien les tâches prévues dans la Charte fédérale de transition, en particulier la création d'une administration locale fonctionnelle, le processus constitutionnel, la préparation d'un

recensement national et la tenue des élections prévues en 2009, ainsi que la mise en œuvre du Plan national de sécurité et de stabilisation.

77. Je condamne tous les actes de violence et j'invite toutes les parties à cesser les hostilités et à s'engager dans la recherche d'une paix durable. Je demande aux Somaliens de renoncer à la violence et d'adhérer à la Charte fédérale de transition. Je demande en particulier à toutes les parties de protéger les populations civiles et de s'abstenir d'enlever des agents humanitaires et d'autres expatriés travaillant en Somalie ou de porter atteinte à leur intégrité. Les accrochages qui se produisent entre le « Puntland » et le « Somaliland » continuent également d'être une source de préoccupation. Les deux parties sont instamment priées de recourir à des moyens pacifiques pour résoudre leurs différends.

78. J'engage également les acteurs étatiques et non étatiques à respecter l'embargo sur les armes et à arrêter les livraisons d'armes à la Somalie qui attisent le conflit non seulement dans ce pays mais aussi dans d'autres régions de l'Afrique.

79. Je souscris de façon générale à l'approche stratégique définie par la mission d'évaluation stratégique selon laquelle l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en Somalie doit s'articuler autour de trois grands axes. La fourniture d'un appui vigoureux au processus politique en cours pourrait entraîner une amélioration des conditions de sécurité. La mesure dans laquelle les acteurs humanitaires jouiront d'une marge de manœuvre et d'une liberté de mouvement plus grandes constituera un indicateur important à cet égard. Pour cela, un engagement soutenu est requis de la part des forces politiques à l'intérieur du pays pour aplanir les divergences qui subsistent.

80. Je n'ignore pas que la complexité de la situation actuelle en matière de sécurité et les incertitudes connexes, qui ont été notées par la mission d'information, ne sont pas de nature à inciter les pays à faire face à la difficile exigence de la mise en place d'une force internationale de stabilisation. Toutefois, la stabilité qu'une telle présence permettrait d'assurer améliorerait considérablement les chances de réussite d'un processus de paix. J'ai donc demandé au Département des opérations de maintien de la paix de poursuivre sa collaboration étroite avec les États Membres. J'encourage les pays qui sont aptes à le faire à prendre des initiatives pour le déploiement d'une force internationale de stabilisation afin que le retrait des forces étrangères puisse avoir lieu et éviter qu'un vide ne s'installe par la suite. Dans l'intervalle, il faudrait mettre continuellement à jour les plans conditionnels existants pour une éventuelle opération de maintien de la paix intégrée de manière à nous préparer à l'éventualité d'un déploiement, dès que les conditions le permettront. Comme il est précisé dans le rapport de la mission d'information, ces conditions ne sont malheureusement pas réunies.

81. Le renforcement des effectifs du personnel des Nations Unies sur le terrain permettrait de mieux soutenir les parties engagées dans le processus politique en assurant des missions impartiales de bons offices aux niveaux local et national ou encore en appuyant des actions importantes de consolidation de la paix liées à la gouvernance et à la sécurité. Mais le renforcement de la présence des Nations Unies dans le sud et le centre de la Somalie doit être un processus progressif qui sera modulé en fonction des conditions de sécurité. J'ai donc donné pour instructions au Département des affaires politiques, au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et à l'équipe de pays des Nations Unies de collaborer avec le Département de la sûreté et de la sécurité en vue de définir des activités qui seraient primordiales

pour faire avancer le processus politique et des options pour des dispositifs de sécurité garantissant la protection des personnels des Nations Unies que l'on serait amené à déployer, ne serait-ce que pour quelques jours, aux fins de l'exécution de ces activités.

82. Entre-temps, pour rendre possible un engagement politique et humanitaire intensifié et efficace correspondant aux conditions de sécurité, j'ai demandé au Département de la sûreté et de la sécurité d'évaluer, en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux opérations hors Siège la possibilité de transférer de Nairobi à Mogadiscio le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l'Équipe de pays des Nations Unies et de concevoir des solutions fiables pour assurer la sécurité à cette fin.

83. Je voudrais aussi appeler l'attention du Conseil sur la précarité de la situation relative aux droits de l'homme dans le pays. L'absence d'obligation de rendre compte des crimes passés et actuels renforce un sentiment d'impunité et attise encore plus le conflit. Un dispositif solide et visible dans le domaine des droits de l'homme est important pour l'application de la stratégie en trois volets. Je demande qu'un dispositif approprié soit mis en place au sein du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour veiller à la protection des droits de l'homme et la renforcer, sur le modèle de ce qui a déjà été décidé au sujet des droits de l'homme dans des missions intégrées.

84. Je félicite les soldats de l'AMISOM du professionnalisme avec lequel ils s'acquittent de leur mission dans des conditions difficiles. Je note aussi avec satisfaction l'arrivée récente d'un contingent du Burundi. Comme je l'ai mentionné précédemment, les Nations Unies sont toujours résolues à fournir à l'Union africaine tout l'appui possible pour renforcer davantage l'AMISOM. Je rends hommage aussi à tous les partenaires internationaux pour les efforts qu'ils déploient résolument en vue d'aider la Somalie à parvenir à une paix durable.

85. Je demande aux États Membres de considérer favorablement la demande de contributions volontaires destinées à l'appui financier et logistique que l'Union africaine apporte à l'AMISOM, comme indiqué dans l'annexe I au présent rapport. Parallèlement, le Département des opérations de maintien de la paix continuera à aider l'Union africaine à appuyer l'AMISOM en lui fournissant les services de planificateurs et des avis techniques.

86. Les Nations Unies continueront à s'efforcer de répondre aux besoins humanitaires dans le pays, notamment à assurer l'acheminement de l'aide. Je remercie la France et le Danemark d'avoir escorté des convois humanitaires. Je demande à tous les Somaliens de faire le nécessaire pour que les secours humanitaires puissent être librement acheminés (c'est-à-dire de mettre fin aux barrages routiers et aux agressions armées) et de veiller à ce que les règles du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme soient strictement respectées.

87. Je demande de nouveau à tous les États de la région de respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie. L'intégrité territoriale est importante pour assurer durablement la sécurité et la stabilité de la région. Je répète qu'il est nécessaire d'étudier les mesures qui permettraient de faire face à la dimension régionale de la crise et de trouver les moyens de répondre aux préoccupations de la Somalie et de ses voisins en matière de sécurité.

88. Bref, nous devons saisir sans tarder le moment stratégique et agir résolument pour poser les fondations d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie. Nous élaborons, à cette fin, une stratégie intégrée en trois volets, qui fait concorder les aspects politiques et en matière de sécurité et de programmes de notre mission dans le pays. Je tiens à répéter la recommandation que j'ai formulée dans ma lettre au Conseil de sécurité datée du 20 décembre 2007, tendant à ce que le mandat du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie soit renforcé en lui donnant les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'action intégrée des Nations Unies. Je voudrais aussi répéter la proposition que j'ai faite dans la même lettre, à savoir que la communauté internationale devrait aussi examiner, outre la présence de l'AMISOM et d'une éventuelle force de maintien de la paix des Nations Unies, d'autres solutions, dont le déploiement d'une solide force multinationale ou « coalition de partenaires intéressés » pendant une période de temps définie, qui aurait comme objectif limité de sécuriser une zone précise qui pourrait ouvrir la voie au retrait des forces étrangères.

89. La structure du système des Nations Unies en Somalie doit être reconfigurée pour que la stratégie intégrée puisse être effectivement appliquée. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie devrait être doté immédiatement de capacités accrues et d'un mandat plus ferme. Un représentant spécial adjoint du Secrétaire général, coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire devrait également être nommé dès que des progrès suffisants auront été faits sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité. En outre, un groupe de planification commune devrait être créé au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour assurer la cohérence des opérations de la stratégie intégrée et veiller à ce qu'elle se déroule de façon harmonisée et coordonnée et que les consultations voulues aient lieu à cette fin.

90. Enfin, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial pour la Somalie, Ahmedou Ould Abdallah, pour l'autorité dont il fait preuve et les efforts qu'il déploie pour favoriser la paix et la réconciliation entre les Somaliens. Je demande à toutes les parties somaliennes et à tous les États Membres de continuer à lui accorder pleinement leur appui et leur coopération pour que ce but soit atteint.

Annexe I

Lettre datée du 20 février 2008, adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission de l'Union africaine

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 24 septembre 2007, qui répondait à ma lettre du 4 août 2007. Vous vous rappellerez que, dans ma lettre, je m'étais fait l'écho de l'appel au déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lors de sa 105^e séance tenue le 18 janvier 2008. Une telle opération prendrait le relais de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et, en attendant son déploiement, nous demandons que soit mis en place un ensemble de mesures d'appui financier, logistique et technique pour l'AMISOM, et ce dans le contexte des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, je suis heureux de vous faire tenir ci-joint un document précisant en détail, quant au fond et à la forme, l'ensemble de mesures nécessaire. Je compte que l'Organisation des Nations Unies examinera cette demande avec l'urgence qu'elle requiert, compte tenu des nombreux problèmes auxquels l'AMISOM fait face.

Comme vous le savez, à sa 105^e séance, le Conseil de paix et de sécurité a reconduit le mandat de l'AMISOM pour une nouvelle période de six mois, tout en renouvelant son appel au déploiement d'une opération des Nations Unies qui appuierait la reconstruction et la stabilisation à long terme de la Somalie. Depuis ma dernière lettre, seuls des progrès limités ont été marqués s'agissant du déploiement de l'AMISOM. Le premier des deux bataillons annoncés par le Burundi a été déployé, fournissant une partie des renforts dont les deux bataillons ougandais sur le terrain depuis le mois de mars de l'année dernière ont grand besoin. On s'emploie actuellement à garantir les ressources nécessaires au déploiement du second bataillon. La Commission redoublera d'efforts pour accélérer le déploiement de l'AMISOM et faire en sorte que celle-ci atteigne l'effectif autorisé, ainsi que pour appuyer la réconciliation en Somalie, sur la base de la feuille de route décrite dans ses grandes lignes dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité.

Depuis quelques mois, la situation politique a évolué de façon encourageante : un nouveau premier ministre a été désigné et un nouveau gouvernement formé et les autorités somaliennes ont réaffirmé leur engagement en faveur de la réconciliation dans le pays. Ces faits nouveaux appellent un appui plus soutenu de la part de la communauté internationale, notamment au moyen du déploiement rapide d'une opération des Nations Unies.

Dans cette perspective, je me félicite de la visite que des équipes du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques ont récemment effectuée ici à Addis-Abeba, auprès de la Commission de l'Union africaine. Les discussions ont été productives, en permettant de dégager les domaines clefs dans lesquels il serait possible de collaborer utilement, et elles ont servi de base à l'articulation de notre demande d'assistance. J'espère donc que tous les points abordés feront l'objet d'un suivi rapide.

Je saisis également cette occasion d'appeler votre attention sur un aspect précis de la décision adoptée par le Conseil de paix et de sécurité en janvier 2008, se

rapportant à l'embargo sur les armes imposé à la Somalie par la résolution 733 (1992). L'Union africaine a toujours appuyé l'application de cette résolution, sachant qu'elle contribue à la recherche d'une paix durable en Somalie.

En janvier 2007, après que le Conseil de paix et de sécurité eut décidé d'autoriser le déploiement de l'AMISOM, le Conseil de sécurité de l'ONU a accordé une dérogation à cet embargo. L'Union africaine estime que l'heure est venue d'accorder également une dérogation au Gouvernement fédéral de transition afin de lui permettre de mettre en place des forces de sécurité et de défense efficaces et inclusives et de l'aider à rétablir l'autorité de l'État. À l'heure actuelle, cet embargo s'applique de la même manière à ceux qui appuient le Gouvernement fédéral de transition en tant qu'autorité de la Somalie reconnue à l'échelon international et à ceux qui sont déterminés à saper les processus en cours. Il est bien évident qu'il y a discordance entre cet état de choses et la volonté déclarée de la communauté internationale de renforcer les structures gouvernementales naissantes de la Somalie et leur capacité de s'acquitter de leurs responsabilités.

C'est dans ce contexte que le Conseil de paix et de sécurité, dans son communiqué, a demandé instamment au Conseil de sécurité de l'ONU de bien vouloir réexaminer l'embargo sur les armes imposé par la résolution 733 (1992), de façon à permettre au Gouvernement fédéral de transition de mettre en place des forces de sécurité et de défense efficaces et inclusives tout en maintenant et en renforçant l'embargo contre les éléments déterminés à saper la paix et la réconciliation en Somalie. La Commission est prête à examiner avec l'ONU les modalités d'une telle dérogation et les conditions que le Gouvernement fédéral de transition devrait satisfaire.

Pour terminer, alors que nous œuvrons tous à l'avènement d'une paix et d'une réconciliation durables en Somalie, je ne peux qu'insister sur l'appel lancé au Conseil de sécurité de l'ONU par le Conseil de paix et de sécurité afin qu'il prenne des mesures contre ceux qui cherchent à empêcher ou à bloquer le processus politique pacifique ou menacent les Institutions fédérales de transition ou l'AMISOM par la force, ou encore agissent de manière à remettre en cause la stabilité en Somalie ou dans la région, ainsi qu'il en a exprimé l'intention dans sa résolution 1712 (2007).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention du Conseil de sécurité.

(Signé) Alpha Oumar **Konaré**

Demande d'appui logistique, financier et technique de l'ONU à l'AMISOM

1. **Généralités.** En réponse à la lettre du Président de l'Union africaine, M. Konaré, datée du 4 août 2007, le Secrétaire général, dans sa lettre datée du 20 septembre 2007, avait accepté d'aider l'Union africaine à surmonter les graves difficultés financières, logistiques et autres qu'elle rencontrait pour déployer des troupes en Somalie. C'est à cette fin que l'ONU avait demandé à l'Union africaine de lui transmettre des informations détaillées sur le type d'appui nécessaire à l'AMISOM. Les concepts actuels pour les composantes militaire et de police et le budget correspondant ont déjà été partagés avec nos homologues de l'ONU au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions. Le budget de l'AMISOM pour 2008 a été calculé sur la base des modèles de remboursement en usage à l'ONU afin de pousser éventuellement des pays membres de l'Union africaine à fournir des contingents.

2. Dans l'accomplissement de son mandat actuel, l'AMISOM s'appuie sur 8 000 éléments (neuf bataillons d'infanterie). Pour renforcer les éléments d'appui des unités d'infanterie, un des bataillons pourrait être chargé de fonctions multiples dont le génie, les transmissions, la logistique, la police militaire et la compagnie de garde de sécurité. Parmi les 8 000 éléments, on compte une composante de police forte de 270 éléments et 300 civils et militaires affectés au siège de la Mission. L'Union africaine considère qu'elle peut maintenant accueillir des experts pour élaborer un module d'appui approprié. On trouvera ci-après des précisions sur les besoins immédiats qui ne sont pas financés à l'heure actuelle. En outre, il importe de noter que même si ces besoins étaient financés, l'Union africaine n'a pas les capacités de transformer les montants en dollars en ressources.

3. **Articulation des opérations de l'AMISOM.** Les responsabilités opérationnelles de l'AMISOM couvrent trois secteurs : secteur 1 : Kismaayo; secteur 2 : Mogadiscio; secteur 3 : Galcayo. Au cours de la première phase, l'AMISOM envisage de lancer les neuf bataillons dans le secteur 2 (Mogadiscio). Après avoir mené à bien cette phase, l'AMISOM étendra son champ d'action au titre de la deuxième phase pour englober simultanément les secteurs de Baidoa, Marka, Kismaayo et Galcayo, par une réaffectation des troupes. On notera que pour porter rapidement secours à la population civile, les composantes de police et les autres composantes civiles seront également lancées dans le secteur 2 au cours de la première phase.

4. **Situation actuelle.** À ce jour, trois bataillons seulement sur les neuf autorisés sont déployés. Le quatrième ne devrait pas être intégralement déployé avant la fin mai. L'Union africaine est pleinement consciente que les dispositions d'appui actuelles ne sont pas susceptibles de pousser des pays membres à fournir des contingents. Si l'Union africaine salue l'assistance apportée par l'ONU pour mobiliser l'assistance bilatérale pour les contingents ougandais et burundais déjà déployés, elle est loin d'être certaine que les promesses de fourniture de contingents faites par le Ghana et le Nigéria seront tenues dans les délais, à moins que le module d'appui à la Mission soit nettement renforcé et rendu plus sûr.

5. Compte tenu de la multiplicité des défis que l'AMISOM devra relever pour assurer les conditions requises de sécurité permettant la poursuite du processus politique, il est absolument essentiel de lui fournir un appui à la fois en personnel et

en ressources financières. Compte tenu également du rapport du Secrétaire général sur la Somalie en date du 7 novembre 2007 (S/2007/658, par. 32), dans lequel l'ONU reconnaît les graves difficultés financières, logistiques et autres que pose le déploiement de troupes, il est essentiel que les partenaires de l'Union africaine, dont l'ONU, apportent une assistance, non seulement financière, mais également en ce qui concerne la couverture de besoins imprévus, de sorte que la Mission puisse s'acquitter de son mandat.

6. **Soutien logistique de l'ONU.** Les domaines dans lesquels il est demandé à l'ONU d'envisager de fournir un soutien logistique à l'AMISOM sont les suivants :

a) Gestion des achats et du projet de construction du quartier général de l'AMISOM selon les Normes minimales de sécurité opérationnelle, de sorte qu'une autre mission des Nations Unies puisse lui succéder dans ces installations;

b) Création d'un Centre de logistique à Mombasa, à Djibouti ou à Dar es-Salaam et d'une base logistique avancée à Mogadiscio, avec le personnel de base nécessaire pour appuyer toutes les composantes de la mission en leur fournissant des services de transport, des magasins, du matériel et les moyens de transport et de manutention nécessaires;

c) Aide à l'achat de carburant et à la conclusion d'un contrat de longue durée pour l'approvisionnement en carburant de la mission, qui remplacera l'accord bilatéral actuel;

d) Amélioration des systèmes de communication voix et données entre le quartier général de la Force et de la Mission et ceux des bataillons, en prévoyant les liaisons de l'arrière avec le siège de l'Union africaine à Addis-Abeba;

e) Création près de l'aéroport de Mogadiscio d'un camp de transit pouvant accueillir un bataillon;

f) Fourniture de matériel de communication de base pour la composante police de l'Union africaine, de véhicules blindés et d'installations d'hébergement;

g) Aide au transport et au déploiement des effectifs et du matériel de l'AMISOM à Mogadiscio, depuis les pays fournisseurs de contingents;

h) Location avec équipage d'un aéronef à voilure fixe de taille moyenne (type Dash 8) pour le transport de personnel dans la zone de la mission et à Nairobi;

i) Amélioration de l'hôpital de campagne de l'AMISOM, qui sera mis aux normes de niveau II de l'ONU¹.

7. **Soutien financier de l'ONU.** Le budget prévu totalise à ce jour 885 174 163 dollars. Les domaines dans lesquels les partenaires de l'Union africaine doivent encore trouver un soutien financier nécessitant l'appui de l'ONU au titre du budget ordinaire ou du financement fourni par des partenaires bilatéraux sont les suivants (tous les chiffres ont été arrondis aux 100 000 dollars supérieurs) :

¹ L'Union africaine examine actuellement la possibilité de négocier avec le Bureau du PNUD en Somalie et l'UNOPS un mémorandum d'accord pour l'acquisition du matériel nécessaire.

Salaires et dépenses connexes au quartier général de la Mission	23 000 000
Construction du quartier général de la Mission	30 300 000
Véhicules au quartier général de la Mission	20 500 000
Communications	8 000 000
Articles d'utilisation générale	5 200 000
Carburant pour la Mission ²	68 500 000
8 bataillons d'infanterie, 1 compagnie du génie, 1 compagnie de transmission, 1 compagnie de logistique, 1 compagnie de police militaire et 1 compagnie de garde ³	355 400 000
Matériel aérien	22 700 000
Matériel maritime (4 frégates et un ravitailleur)	147 000 000
Matériel médical	13 200 000
Police, y compris véhicules blindés	57 500 000
Humanitaire, y compris les projets à effet rapide	20 500 000
Désarmement, démobilisation et réintégration	22 300 000
Affaires civiles et médias	23 400 000
Total	817 500 000

8. **Soutien technique de l'ONU.** L'administration actuelle de l'Union africaine ne dispose pas des ressources suffisantes pour assumer une opération de maintien de la paix de cette envergure. À cette fin, il est essentiel qu'elle trouve d'autres moyens de soutenir ses initiatives d'appui aux missions tout en révisant et en améliorant ses procédures d'achat et de financement. En l'état actuel des choses, en attendant qu'elle ait renforcé ses capacités, l'Union africaine sollicite l'aide de l'ONU pour ce qui est du soutien aux missions. Que les fonds destinés à soutenir l'AMISOM proviennent du budget ordinaire de l'ONU ou d'un financement fourni par ses partenaires, il est demandé spécifiquement à l'ONU de prêter des effectifs dans les domaines cruciaux : chef de l'appui à la mission, achats, budget, finance, vérification et contrôle interne, matériel appartenant aux contingents⁴, gestion des contrats, conseiller pour les questions de sécurité auprès du chef de mission. Les enseignements tirés de la Mission de l'Union africaine au Soudan (Darfour) doivent être convertis en pratiques optimales renforçant la responsabilité et la transparence.

² Les besoins en carburant sont actuellement couverts dans le cadre d'accords bilatéraux.

³ Actuellement, les effectifs, le gros du matériel et la subsistance sont fournis dans le cadre d'accords bilatéraux.

⁴ Seulement si les pays qui fournissent des contingents couvrent leurs propres besoins grâce à l'équivalent ONU du remboursement qui leur est dû.

Annexe II

Évaluation stratégique des interventions des Nations Unies en Somalie

1. Dans sa résolution 1772 (2007), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'intensifier ses efforts en vue de promouvoir un plan échelonné pour un processus de paix global afin de mettre un terme au conflit en Somalie. Une Équipe spéciale intégrée sur la Somalie relevant du Département des affaires politiques a été constituée au Siège de l'Organisation, à New York et a déployé une mission d'évaluation stratégique en Somalie, en janvier 2008. La mission, dirigée par le Département des affaires politiques et appuyée par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, était constituée de représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département de la sûreté et de la sécurité, du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCR) ainsi que du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) et de l'Équipe de pays des Nations Unies.
2. La Somalie est le premier pays où il est procédé méthodiquement à une évaluation de cette nature. L'évaluation stratégique est un moyen d'établir comment agir de façon intégrée pour remédier à la situation en Somalie et permet aux hauts responsables de déterminer la forme que devrait prendre l'engagement des Nations Unies. Elle n'a pas pour objet de répéter les évaluations précédentes ni de valider les programmes en cours, mais d'indiquer comment les Nations Unies pourraient faire en sorte que les mesures prises soient aussi cohérentes, ciblées et efficaces que possible.
3. L'opération a coïncidé avec une mission d'information, que le Conseil de sécurité avait demandée au Département des opérations de maintien de la paix de mener dans la région, en vue d'élaborer des plans d'intervention pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix et de déterminer les formes que pourraient prendre le soutien qu'il convient de continuer d'apporter à l'AMISOM. Les conclusions de la mission d'information, qui donnent de plus amples précisions sur les solutions relatives à la sécurité, complètent celles de l'évaluation stratégique.
4. On trouvera dans le présent résumé analytique un exposé des principales conclusions de l'évaluation stratégique telles qu'elles figurent dans la version intégrale adoptée par l'Équipe spéciale intégrée sur la Somalie le 25 février 2008.

I. Le contexte

5. Les conclusions de l'évaluation stratégique partent du principe que le pays se trouve à un moment stratégique depuis qu'a eu lieu le Congrès de réconciliation nationale, et que la communauté internationale et les Somaliens eux-mêmes doivent saisir l'occasion pour renforcer les efforts que déploie le pays en vue d'instaurer la paix et la sécurité. C'est une combinaison de facteurs locaux et internationaux qui a contribué à créer cette occasion exceptionnelle, à savoir la nomination récente d'un nouveau gouvernement dirigé par un premier ministre dynamique, qui a donné un nouvel élan à l'application de la Charte de transition, le fait que le Gouvernement

fédéral de transition et des éléments de « l'opposition » se sont déclarés disposés à engager un dialogue politique, le fait que la communauté internationale a unanimement accepté que le processus de paix soit mené par les Nations Unies et qu'elle soutienne fermement le Représentant spécial du Secrétaire général. Le Conseil de sécurité a affirmé qu'il était disposé à appuyer une solution politique durable plutôt que de continuer à recourir à des solutions palliatives. De son côté, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est saisi de la question de la Somalie et s'en occupe activement.

6. Nonobstant ces progrès, jamais autant de personnes n'ont pâti de la situation humanitaire catastrophique qui règne en Somalie et jamais la possibilité de leur venir en aide n'a été aussi limitée, essentiellement en raison des mauvaises conditions de sécurité. Le Gouvernement fédéral de transition n'exerce son pouvoir que sur une partie du territoire et des obstacles constitutionnels majeurs – la question du fédéralisme, par exemple – doivent encore être surmontés. Le fait que le processus de paix a échoué 14 fois – un record! – fait douter aux observateurs que l'on puisse espérer voir la Somalie se sortir bientôt d'un conflit qui n'en finit pas.

7. En revanche, la présente évaluation soutient que la communauté internationale doit mettre à profit la dynamique actuelle et intensifier son appui au processus de paix. Les efforts à déployer à cette fin doivent être harmonisés et coordonnés dans le cadre d'une formule qui associe effectivement la stratégie politique à des mesures fiables dans le domaine de la sécurité ainsi qu'à des programmes de fond qui contribuent à mettre fin au conflit et posent les fondations de la paix prévue dans le Plan de transition des Nations Unies et le Processus d'appel global.

II. La dynamique du conflit

8. Les facteurs qui engendrent le conflit en Somalie sont complexes et variés. Selon l'évaluation stratégique, les plus déterminants sont les suivants :

- **L'effondrement total du Gouvernement central** et l'absence d'habitude d'une saine conduite des affaires publiques et du respect de la légalité;
- La manipulation des **conflits entre clans** et l'importance de la structure clanique dans la plupart des domaines de coexistence, notamment le partage du pouvoir;
- L'incidence des **conflits entre factions** sur le processus politique, en particulier lorsqu'ils sont liés à des intérêts économiques;
- Les dangers inhérents au **secteur de la sécurité**, notamment les 100 000 anciens combattants et membres des milices et l'afflux constant d'armes dans le pays malgré l'embargo imposé par les Nations Unies;
- La **lutte féroce pour les ressources**, notamment pour l'accès à l'eau, aux pâturages et aux terres arables, qui a donné lieu à des déplacements successifs;
- L'influence exercée par les **pays voisins** sur la Somalie, notamment au moyen d'interventions militaires qui appuient les parties rivales;
- La **stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme**, qui a clairement un effet sur la dynamique du conflit, comme en témoignent les origines du Gouvernement fédéral de transition et la mise en cause de sa légitimité;

- L'absence d'obligation de répondre des crimes passés et actuels, qui renforce le sentiment d'**impunité** et attise les luttes;
- La **situation humanitaire** catastrophique, qui exacerbe le conflit et qui a causé le déplacement de plus d'un million de personnes.

9. Les Nations Unies se doivent de trouver des moyens efficaces de remédier à la situation dans tous ces domaines. On a indiqué dans l'encadré ci-après cinq grands résultats à atteindre et les mesures que les Nations Unies devraient prendre en priorité pour y parvenir. Le tableau donne une liste plus complète des mesures prioritaires ayant pour objet d'indiquer aux Nations Unies dans quel sens orienter leurs activités pour s'attaquer aux causes profondes du conflit.

Résultat 1 : processus politique viable (*encourager et soutenir un dialogue structuré entre le Gouvernement fédéral de transition et l'opposition; dans les domaines politique, économique et de la sécurité, obtenir l'adhésion des parties intéressées régionales à un processus politique*)

Résultat 2 : niveau de sécurité minimum (*doter la Somalie de capacités en matière de sécurité; planifier, préparer et déployer une présence internationale pour stabiliser la situation de façon à favoriser un processus politique*)

Résultat 3 : renforcement des institutions fédérales (*accélérer le développement des capacités du Gouvernement fédéral de transition et des institutions fédérales de transition et contribuer à mettre en évidence les progrès de la transition; aider le Gouvernement fédéral de transition à faciliter le redressement économique et les prestations de services; encourager la cohésion nationale au moyen du renforcement des institutions fédérales*)

Résultat 4 : mise en place d'une administration locale (*appuyer la réconciliation locale et la mise en place de structures administratives, notamment encourager la participation des femmes et des jeunes; lier l'administration locale à des institutions garantes de la primauté du droit aux niveaux local et fédéral; renforcer les capacités des pouvoirs publics locaux, aider à résoudre les conflits fonciers*)

Résultat 5 : redressement de la situation humanitaire, relèvement économique et fourniture des services de base (*fournir une assistance humanitaire impartiale, fournir des services de base, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, afin de contribuer au relèvement du pays; renforcer les moyens de subsistance existants et en rechercher de nouveaux; faire participer le secteur privé au développement d'une économie de paix*)

III. Plan d'action stratégique intégré

10. Le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité, en décembre 2007, un plan d'action en deux volets pour rétablir la paix et la sécurité en Somalie comprenant, d'une part, un processus politique visant à faciliter le dialogue entre le Gouvernement fédéral de transition et les éléments de l'opposition et, d'autre part, des mesures visant à rétablir le minimum de sécurité indispensable dans le pays. Toutefois, ce plan ne prévoit pas l'engagement de fonds, institutions et programmes des Nations Unies sous la direction de l'Équipe de pays des Nations Unies, dont l'appui apporté jusqu'ici aux efforts déployés pour mettre fin au conflit et construire la paix a pourtant été fondamental.

11. L'évaluation stratégique part donc du principe que les éléments des interventions des Nations Unies relevant des domaines politique, de la sécurité et des programmes (englobant les résultats 3, 4 et 5) doivent être étroitement liés et se renforcer mutuellement dans le cadre d'un plan d'action en trois volets bien orchestré. L'évaluation expose dans ses grandes lignes un plan d'action intégré, qui pourrait constituer la base d'une stratégie placée sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général. La mission a retenu plusieurs exemples montrant comment l'absence de direction stratégique a nui à l'application de projets. De nombreuses mesures prises jusqu'ici ont souffert du manque d'une stratégie cohérente et de la réticence à coordonner leur action dont ont fait preuve les différents acteurs des Nations Unies. On trouvera ci-après une indication des principales idées-forces de chaque volet et de l'ordre dans lequel elles pourraient être mises en pratique.

12. **Volet Politique.** Le processus politique conduit par le Représentant spécial du Secrétaire général repose sur la volonté déclarée du Gouvernement fédéral de transition et de l'opposition d'engager un dialogue politique. Ce dialogue devrait mener à un accord sur une liste des questions à examiner, au nombre desquelles figurent le retrait des forces étrangères et le réexamen éventuel de l'échéancier fixé pour la période de transition. Devraient y faire suite un accord militaire technique et une demande de déploiement d'une présence internationale de sécurité fondée sur des progrès tangibles du processus politique se traduisant par une amélioration de la situation sur le terrain, de la sécurité et de la situation humanitaire. Le processus politique devrait donner lieu à une amélioration du climat de sécurité, mais il ne suffira pas à lui seul à répondre aux besoins en matière de sécurité.

13. **Volet Sécurité.** La présence d'une force fiable chargée d'assurer la sécurité avant même que soit conclu officiellement un accord de cessez-le-feu est indispensable pour assurer un minimum de sécurité afin de promouvoir le dialogue politique. Retenir cette option dès le début enverrait un signal fort aux Somaliens et renforcerait le processus politique, bien qu'une mission de maintien de la paix au plein sens du terme ne puisse être déployée que lorsque des conditions minima seront réunies. Il est essentiel que le Conseil de sécurité examine les options propres à créer un climat propice au processus politique – par exemple, travailler en collaboration avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, les donateurs et les pays qui fournissent des contingents afin d'apporter un plus grand soutien à l'AMISOM, transférer les bureaux des Nations Unies à Mogadiscio et déployer une force de stabilisation pour éviter que le retrait des forces étrangères ne crée un vide sécuritaire.

14. **Volet Programmes.** Avec l'amélioration de la sécurité et un retour éventuel en Somalie du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et de l'Équipe de pays des Nations Unies, le pays serait plus accessible et les organismes humanitaires pourraient intensifier leur assistance. D'autres acteurs des Nations Unies peuvent aussi contribuer à renforcer les capacités des institutions fédérales de transition, à redresser l'économie et à fournir des services de base et des moyens d'existence. L'accès progressif aux régions du sud et du centre de la Somalie permettra d'étendre de plus en plus la portée des programmes et, partant, d'améliorer rapidement les moyens d'existence des Somaliens et les capacités des institutions fédérales de transition.

15. **Interdépendance.** Aucun de ces volets ne peut être désolidarisé des autres. En effet, il y a peu de chances de pouvoir retourner en Somalie tant que le processus politique n'aura pas été au moins entamé; les Nations Unies ne peuvent transférer leurs bureaux à Mogadiscio tant que des dispositions appropriées n'auront pas été prises pour assurer la sécurité (éléments de protection et infrastructure matérielle), en particulier si elles doivent apporter leur appui à des réunions de médiation politiques, pas plus qu'elles ne peuvent étendre leur intervention au-delà de Mogadiscio sans la présence d'importantes forces de sécurité rendue possible par une plus grande volonté politique de la part des parties. Une opération de maintien de la paix ne pourra pas être déployée tant que le processus politique n'aura pas suffisamment progressé pour que les parties parviennent à conclure un accord sur la cessation des hostilités. La stratégie d'ensemble à adopter par les Nations Unies pour mettre un terme au conflit en Somalie doit donc être fondée sur une bonne compréhension des liens qui existent entre les trois volets.

16. **Gestion du calendrier.** Les changements qui se produiront au cours des 12 à 18 mois à venir devraient, de l'avis de la mission d'évaluation, être divisés en phases distinctes pour qu'il soit bien clair que les progrès doivent être réalisés « sur toute la ligne » et non pas seulement dans l'un des trois volets. Par exemple, à la phase 1 correspondrait, en gros, le maintien des engagements actuels, puis, les Nations Unies passeraient à la phase 2 lorsque certaines conditions auraient été réunies, à savoir lorsque 60 à 70 % des opposants seraient acquis au dialogue politique (volet « politique »), les conditions pour le retour des Nations Unies en Somalie seraient considérées satisfaisantes (volet « sécurité ») et lorsque les institutions fédérales de transition, y compris le Gouvernement, seraient à même de s'acquitter des fonctions essentielles à Mogadiscio (volet « programmes »). L'évaluation stratégique prévoit des conditions de cette nature pour quatre phases distinctes aboutissant au déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies à la phase 4. Sans être contraignante, cette manière de procéder permettrait aux Nations Unies d'évaluer si les conditions sont propices au passage au stade suivant.

IV. Conclusions et recommandations

17. L'objectif stratégique primordial des Nations Unies en Somalie est de contribuer à améliorer les conditions de vie des Somaliens en mettant fin au conflit violent et en posant les fondations d'une paix durable. C'est cet objectif qui est le fondement du plan d'intervention stratégique intégré et qui détermine l'organisation des capacités des Nations Unies. Les recommandations qui suivent sont formulées pour assurer la viabilité du plan d'intervention intégré.

18. **Intégration des trois volets.** La structure du système des Nations Unies en Somalie doit être reconfigurée pour que les trois éléments stratégiques (politique, sécurité et programmes) reçoivent l'appui qui convient; une option, qui a l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général, consisterait à nommer représentant spécial adjoint le coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire dès que des progrès suffisants auraient été réalisés sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité. Un groupe de planification conjoint serait aussi créé au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour assurer l'exécution cohérente commune de la stratégie intégrée. Les membres de l'Équipe de pays des Nations Unies apporteraient leur concours aux membres du groupe de planification conjoint et accepteraient la direction politique du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

19. **Renforcement des capacités du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.** Pour exercer ses fonctions de direction et forger des liens avec l'Équipe de pays des Nations Unies, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie devra être doté sans attendre de capacités considérablement accrues. Il y aurait lieu d'envisager aussi de revoir son mandat de façon à y faire état de son rôle de coordination. Ce rôle, qui aurait un caractère consultatif, consisterait à guider, intégrer et conseiller les autres acteurs des Nations Unies afin d'assurer que les actions des uns et des autres se renforcent mutuellement et contribuent à l'objectif général des Nations Unies. Le Bureau politique serait aussi chargé de l'évaluation continue de l'environnement stratégique des Nations Unies en Somalie et de sa gestion, l'Équipe de pays des Nations Unies restant chargée de l'exécution des programmes.

20. **Renforcement des capacités de l'Équipe de pays des Nations Unies.** Afin de contribuer efficacement à la stratégie intégrée, l'Équipe de pays doit pouvoir intervenir lorsque l'occasion se présente et coordonner ses initiatives avec les autres volets de la stratégie. Des mécanismes de financement plus souples sont nécessaires à cette fin. Des membres de l'Équipe de pays devraient être détachés auprès du groupe de planification conjoint sous la direction du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

21. **Composante Sécurité fiable.** Des solutions fiables sont indispensables en matière de sécurité a) pour faciliter la réinstallation des bureaux des Nations Unies à Mogadiscio et dans d'autres régions du sud et du centre de la Somalie, b) pour permettre le retrait des forces étrangères, favorisant ainsi le processus politique, et empêcher que ne se produise un vide sécuritaire et c) pour maintenir la paix et doter la Somalie des capacités voulues pour assurer la sécurité. Le déploiement d'une opération de maintien de la paix n'est peut-être pas possible dans l'immédiat, mais bien d'autres moyens d'assurer la sécurité peuvent être envisagés afin de promouvoir le processus politique et de faciliter l'application des programmes.

22. **Coordination.** Il faut que le Représentant spécial du Secrétaire général mette en place un mécanisme entre les Nations Unies, les partenaires internationaux de la Somalie et les autorités somaliennes pour assurer l'efficacité et une participation sans exclusive.

23. **Réinstallation en Somalie.** Malgré les difficultés créées par les mauvaises conditions de sécurité qui règnent dans le pays, la réinstallation des bureaux des Nations Unies en Somalie est une condition préalable indispensable à l'exécution du plan d'intervention intégré, étant donné qu'elle favorisera le processus politique,

renforcera la capacité d'exécution des Nations Unies et les rendra plus crédibles aux yeux des Somaliens. La situation actuelle n'autorise sans doute qu'une présence limitée à Mogadiscio, mais, si les conditions le permettent, les bureaux des Nations Unies pourraient être transférés de Nairobi dans d'autres lieux d'installation en Somalie. Lorsque le climat politique se sera sensiblement amélioré et que 60 à 70 % des opposants seront favorables au dialogue politique, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pourrait se réinstaller à Mogadiscio.

24. **Stratégie commune en matière de communication et d'information.** Il est essentiel, pour renforcer une stratégie intégrée des Nations Unies, que les informations destinées à la population somalienne et à l'opinion internationale soient cohérentes et des mesures concertées sont nécessaires à cet égard.

25. **Capacité des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.** Les Nations Unies doivent pouvoir détecter les actes de violence et les violations des droits de l'homme qui auraient pu se produire et devraient être équipées pour dispenser une formation dans le domaine des droits de l'homme et avoir des activités de sensibilisation aux niveaux local et central.

Annexe III

Plans conditionnels en vue du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies

1. Lorsqu'elle a examiné la possibilité d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, la mission d'information a entrepris une analyse approfondie de la situation en matière de sécurité, notamment des dangers qui pourraient menacer la sécurité du personnel des Nations Unies. Il y a lieu de noter que la situation n'est pas la même dans tout le pays. Les conditions dans le nord sont relativement meilleures que dans le sud et le centre. Dans ces régions, le conflit reste extrêmement complexe; il se caractérise par un réseau d'alliances mouvantes entre clans, sous-clans et éléments extrémistes, qui luttent pour l'hégémonie politique et économique, et une alliance temporaire entre certains groupes visant à forcer les forces armées éthiopiennes à se retirer du pays. Comme le Gouvernement n'a guère les moyens de réglementer l'économie et d'assurer le maintien de l'ordre, les éléments criminels ont tout le loisir de chercher à avoir la haute main dans tous les domaines – impôts, douanes, activités portuaires, échanges commerciaux, eau, terres – et de se livrer au trafic d'armes et de drogues et au trafic d'êtres humains. Les tensions qui existent entre clans et à l'intérieur des clans pour l'hégémonie politique et la possession des ressources économiques ne peuvent pas toujours être reliées directement aux activités d'éléments criminels et rebelles, mais n'y sont pas étrangères.

2. Le danger permanent d'enlèvement et d'extorsion limite les possibilités qu'ont les Nations Unies et les organismes humanitaires d'exercer leurs activités dans le pays. Or, l'Équipe de pays des Nations Unies estime que ce sont maintenant près de 2 millions de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire; de l'avis de mon Représentant spécial, c'est la pire crise humanitaire en Afrique aujourd'hui.

Nord de la Somalie : « Somaliland » et « Puntland »

3. La sécurité dans le nord de la Somalie reste fragile, mais la situation y est relativement meilleure que dans le sud et dans le centre du pays. La mission d'information a tenté de se rendre à Hargeysa, dans le « Somaliland », mais en a été empêchée en raison des risques que la tenue d'un rassemblement politique dans cette ville présentait pour la sécurité. Le tracé de la frontière continue de faire l'objet d'un litige entre le « Somaliland » et le « Puntland » dans les régions de Sool et de Sanag, en particulier en ce qui concerne la ville de Laascaanood. La contestation tient à ce que la frontière administrative attribue la région au Somaliland alors que la population qui y vit appartient au clan Darod-Dolbohanta du « Puntland ». L'identité étatique de ces deux entités territoriales devra être soigneusement déterminée dans toute future fédération somalienne. Le « Somaliland » a fait connaître officiellement sa volonté de se séparer de la Somalie, mais aucun pays ne l'a reconnu en tant qu'État distinct. L'État autonome autoproclamé du « Puntland » a fait savoir qu'il souhaitait continuer à faire partie de la Somalie en tant que région autonome, mais il connaît de graves problèmes de sécurité – actes de piraterie et d'enlèvement, notamment – sans compter le différend frontalier avec le « Somaliland ».

Sud et centre de la Somalie

4. Depuis juin 2007, les combattants de l'Union des tribunaux islamiques et d'autres éléments, collectivement appelés éléments antigouvernementaux, se sont livrés presque quotidiennement à des opérations insurrectionnelles dirigées contre les forces armées éthiopiennes et les forces du Gouvernement fédéral de transition, en particulier à Mogadiscio. Au cours de l'année écoulée, les hostilités ont pris la forme d'assassinats ciblés, d'attaques à la grenade à tube et à main, d'attaques au mortier, d'échanges de coups de feu, et de l'utilisation de bombes placées au bord des routes et de mines terrestres. L'épicentre de la violence se trouve dans certains quartiers de Mogadiscio, mais des attentats ont aussi eu lieu à Kismaayo, Jawhar, Beledweyne, Baidoa et Galkayo dans le sud et le centre de la Somalie. Dans ces régions, ce sont généralement les forces armées éthiopiennes, des soldats des forces gouvernementales, des policiers et des postes de police et les autorités gouvernementales qui ont été visés. Une douzaine de commissaires de district ont été assassinés depuis août 2007. Les attentats-suicides sont rares en Somalie, mais il ressort des statistiques de l'Équipe de pays des Nations Unies que des attentats-suicides dirigés contre des soldats éthiopiens et des représentants du Gouvernement ont été commis à sept reprises entre avril et octobre 2007 à l'aide de véhicules ou d'explosifs portés sur le corps.

5. Avant d'être chassée par les forces armées éthiopiennes fin 2006/début 2007, l'Union des tribunaux islamique exerçait son influence sur une bonne partie du sud de la Somalie s'étendant de la région de Mudug, au nord, à la région du Djouba inférieur. Les seules régions du sud du centre de la Somalie qui n'étaient pas tenues par l'Union des tribunaux islamique en décembre 2006 étaient des parties des régions de Bay, de Bakol et de Gedo. Certains dirigeants de l'Union des tribunaux islamique ont fait savoir qu'ils étaient disposés à engager des négociations en vue d'un accord politique sans exclusive, mais des éléments plus extrémistes, tels qu'Al-Shabaab, auraient des liens avec le terrorisme et ont exprimé leur intention de renverser le Gouvernement fédéral de transition et d'expulser les forces éthiopiennes de Somalie. Le fief des éléments extrémistes se trouverait dans les districts de Hiraan et de Djouba, où ils ont des camps d'entraînement. Selon certaines informations, des terroristes internationaux auraient cherché refuge dans ces régions de Somalie. Certaines informations donnent aussi à entendre que les éléments extrémistes d'Al Shabaab pourraient avoir des liens avec des cellules terroristes internationales, mais ces informations ne peuvent pas être vérifiées et il y a lieu de noter que les éléments d'Al Shabaab semblent diriger leurs opérations insurrectionnelles contre les forces armées éthiopiennes et le Gouvernement fédéral de transition à Mogadiscio plutôt que sur d'autres cibles hors de Somalie.

6. La mission d'information a été la première mission des Nations Unies à se rendre à Kismaayo depuis le début des combats en 2006. Il n'y a pas eu de combat dans la ville le jour où l'équipe s'y trouvait, mais la situation y reste instable, en particulier en raison des combats qui ont lieu pour la maîtrise du port et de l'aéroport. La mission a eu des entretiens avec des représentants du Gouvernement fédéral de transition représentant une alliance de clans, qui ont affirmé qu'ils tenaient la majeure partie du « Djoubaland », mais il lui a paru évident que la situation en matière de sécurité était mouvante et loin d'être stable. Dernièrement, un véhicule de Médecins sans frontières a été atteint par un engin explosif improvisé sur la route menant de la ville à l'aéroport; deux membres du personnel international et un membre du personnel national ont été tués, ce qui a amené Médecins sans

frontières à retirer temporairement son personnel international de ces opérations dans le sud de la Somalie. La mission d'information s'est également rendue à Baidoa et au port de Merka, où la situation est considérée comme plus stable, bien que des tensions sous-jacentes persistent.

La situation à Mogadiscio

7. La mission d'information a passé trois jours et deux nuits à Mogadiscio, où elle s'est entretenue avec des responsables et où elle s'est déplacée dans des véhicules civils blindés des Nations Unies pour se rendre dans de nombreux districts afin d'évaluer les conditions de sécurité dans la ville. Les hostilités semblent généralement limitées à cinq districts – Yaqshid, Wardhigley, Hawl-Wadag, Hodan et Bondhere. Plusieurs d'entre eux étaient désertés, 60 % environ de la population ayant temporairement fui la ville, mais la mission a pu constater que plusieurs autres, qui étaient considérés comme sûrs au moment où elle s'y est rendue, étaient peuplés, que les magasins y étaient ouverts, qu'il y avait de la circulation et que le port était actif.

8. Les trois jours de calme relatif qu'a connu la mission ne correspondent pas à la réalité de la situation en matière de sécurité, qui est, en fait, instable. Avant l'arrivée de la mission, des combats qui ont eu lieu à Mogadiscio ont fait plus d'une trentaine de morts et une soixantaine de blessés. Dans les jours qui ont suivi le départ de la Mission, des combats ont de nouveau éclaté. Des obus de mortier ont été tirés sur l'aéroport, où se trouve la base de l'AMISOM, et un obus a explosé à proximité du complexe des Nations Unies. Ces attaques ont coïncidé avec la fin du déploiement du bataillon du Burundi relevant de l'AMISOM et montrent à quel point la situation en matière de sécurité peut changer rapidement.

9. Le Département de la sûreté et de la sécurité a entrepris une analyse des tendances concernant les types d'attaques dirigées contre certaines cibles dans l'ensemble de la Somalie, y compris à Mogadiscio, en 2007. Les tendances générales relatives à la sécurité à Mogadiscio semblent être proportionnelles au niveau des efforts militaires déployés par la coalition des forces armées éthiopiennes et des forces gouvernementales pour battre les éléments antigouvernementaux ou procéder au désarmement forcé. Entre juin et septembre 2007, il y a eu une forte augmentation des échanges de tirs, des incidents dans lesquels étaient utilisés des engins explosifs improvisés, des attentats à la mine et des assassinats, mais une forte diminution des affrontements armés. Il a été constaté que pendant cette période, les éléments antigouvernementaux les plus radicaux ont été actifs, tandis que les autres attendaient de connaître les résultats du Congrès de réconciliation nationale et de savoir si le Gouvernement fédéral de transition était décidé à donner suite à ses recommandations. Depuis le mois de septembre, la coalition des forces armées éthiopiennes et des forces gouvernementales a intensifié son action afin d'éliminer totalement les éléments antigouvernementaux radicaux à Mogadiscio. L'utilisation de canons de campagne et de mortiers lourds par les forces armées éthiopiennes, en représailles contre les éléments antigouvernementaux, dans des quartiers très peuplés habités par des civils a fait un grand nombre de victimes et causé d'importants dégâts à des biens appartenant à des civils. Elle a, en outre, entraîné l'évacuation massive de civils de Mogadiscio en novembre, créant des milliers de personnes déplacées. Il y a lieu de noter que, pendant le dernier trimestre de 2007, les attaques des éléments antigouvernementaux ont pris un tour plus coordonné et ont commencé à avoir lieu pendant la journée.

10. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a parfois été prise pour cible, notamment par un engin explosif et des attaques au mortier peu après son arrivée et, plus récemment, par des attaques au mortier et à la grenade. Les Nations Unies ont aussi été prises pour cible et un membre du personnel national a été enlevé à Kismaayo. À Mogadiscio, un coordonnateur national du Programme alimentaire mondial a été fait prisonnier lorsque l'entrée du complexe des Nations Unies a été forcée le 17 octobre 2007. Les 8 et 9 février 2008, des grenades à main et des engins explosifs improvisés ont été utilisés dans des attaques dirigées contre le complexe des Nations Unies, où la mission a résidé. Des menaces adressées aux Nations Unies ont aussi été affichées sur des sites Web islamistes.

11. En résumé, le Gouvernement fédéral de transition a progressé sur la voie de la mise en place d'un processus de paix sans exclusive et viable en tendant la main aux groupes d'opposition, mais la situation en matière de sécurité dans de nombreuses parties du pays reste instable et imprévisible. Tel est particulièrement le cas à Mogadiscio, où ont lieu presque quotidiennement des incidents, qui sont en majeure partie le fait de rebelles qui prennent pour cible les membres des forces gouvernementales et de la police gouvernementale, ainsi que le personnel militaire éthiopien et de l'AMISOM. En raison de la nature complexe du conflit, qui est déterminée par les changements d'alliance et les éléments extrémistes, la situation dans le sud et le centre de la Somalie peut changer d'un jour à l'autre, si bien que tout lieu réputé sûr un jour peut être dangereux le lendemain.

Plans conditionnels en vue du déploiement éventuel d'une mission intégrée de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie

Scénarios

12. L'évolution future possible pourrait suivre quatre scénarios, conduisant au déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

13. *Premier scénario.* Il correspond *grosso modo* à la situation existant actuellement en Somalie. Le Gouvernement fédéral de transition, appuyé par ses partenaires nationaux et internationaux, continue de s'employer à mettre au point un processus politique viable et non exclusif, notamment en engageant le dialogue. Pendant ce temps, la situation reste des plus instables sous l'angle de la sécurité. Les forces éthiopiennes et celles du Gouvernement fédéral de transition continuent de combattre l'opposition armée dans les quartiers du centre de Mogadiscio et l'Union des tribunaux islamiques et les éléments extrémistes d'opposition continuent d'étendre leur influence dans certaines régions du sud de la Somalie où ils possèdent des camps d'entraînement. Il est possible que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) reçoive des renforts, mais il est peu probable qu'elle atteigne une taille suffisante pour assurer la sécurité à Mogadiscio et permettre le retrait des forces éthiopiennes. De son côté, le Gouvernement fédéral de transition est lui aussi incapable de maintenir la sécurité à Mogadiscio et d'étendre son autorité et son contrôle dans tout le sud et le centre de la Somalie.

14. *Deuxième scénario.* Celui-ci envisage une légère amélioration du processus politique, en tablant sur l'appui au dialogue politique de 60 à 70 % au moins de l'opposition. Il se peut que la situation en matière de sécurité reste précaire, mais le dialogue s'est engagé sur les mesures à prendre pour l'améliorer. Cela pourrait créer les conditions nécessaires à un renforcement de la présence des Nations Unies à Mogadiscio et dans d'autres zones du sud et du centre de la Somalie.

15. *Troisième scénario.* Il est envisagé là encore une certaine amélioration de la situation politique et des conditions de sécurité. Les principaux clans et factions, y compris 60 à 70 % des groupes d'opposition armés, accepteraient et appliqueraient un code de conduite sur l'utilisation des armes. À défaut d'un accord complet sur la sécurité, il serait ainsi établi un code minimum de comportement entre les groupes armés. Parallèlement, le Gouvernement éthiopien et le Gouvernement fédéral de transition auraient fait savoir qu'ils sont prêts à envisager le retrait progressif des forces éthiopiennes de Mogadiscio.

16. *Quatrième scénario.* Selon celui-ci, un processus politique viable aurait été institué au sud et au centre de la Somalie et dans le Puntland, les parties ayant souscrit (à 70 %) à un accord de partage du pouvoir politique et ayant accepté de renoncer à la violence, de déposer les armes et de s'engager à soutenir l'application d'une décision du Conseil de sécurité établissant une opération intégrée de maintien de la paix des Nations Unies. Il resterait probablement des auteurs de troubles, mais ils auraient été marginalisés autant que possible. Dans ce scénario, les forces éthiopiennes auraient été retirées ou seraient en cours de retrait. Un accord militaire technique à l'appui de la paix aurait été signé par les principaux clans et factions, énumérant des dispositions propres à renforcer la sécurité, en particulier favoriser le désarmement concernant les armes lourdes, comme un règlement minimum et non violent des différends.

Plans conditionnels

17. En se fondant sur les conclusions et scénarios ci-dessus, le Secrétariat a en outre élaboré des plans conditionnels concernant l'appui susceptible d'être fourni par la communauté internationale au processus de paix en Somalie. Suivant les deux premiers scénarios, l'idée serait de renforcer le soutien politique et programmatique (dans le domaine humanitaire, du relèvement et du développement) des Nations Unies à la Somalie. En vertu du troisième scénario, l'objectif serait de renforcer la sécurité à Mogadiscio, à la suite du retrait des forces éthiopiennes. Selon le quatrième scénario, le Conseil de sécurité pourrait souhaiter envisager l'établissement d'une opération intégrée de maintien de la paix pour la Somalie, sur la base d'accords politiques et de sécurité largement représentatifs conclus entre les principales parties prenantes.

Plans conditionnels selon le premier scénario

18. S'il est vrai que l'Équipe de coordination des Nations Unies est présente dans plusieurs régions de Somalie, l'insécurité actuelle ne permet pas un plus vaste déploiement de personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et de l'Équipe de coordination des Nations Unies à Mogadiscio ni dans le sud et le centre du pays. Par voie de conséquence, ce personnel est stationné à Nairobi et ne se rend habituellement en Somalie que pour y passer quelques heures ou quelques jours, en fonction des conditions de sécurité. J'ai demandé au Département de la sûreté et de la sécurité, en concertation avec le responsable désigné, d'envisager des solutions viables pour transférer le personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et de l'Équipe de coordination des Nations Unies de Nairobi à Mogadiscio et dans d'autres parties au sud et au centre de la Somalie. Le transfert contribuerait aux efforts de l'Organisation des Nations Unies sur le plan politique et permettrait de remédier à des déficiences critiques en matière d'assistance humanitaire et d'aide au relèvement.

19. Dans le cadre de ce scénario de sécurité, une autre mesure susceptible d'être envisagée par le Conseil de sécurité serait l'établissement d'un groupe d'intervention navale, officialisant les initiatives actuellement prises par des États membres individuellement, sous la forme soit d'un groupe d'intervention des Nations Unies, soit d'un groupe international d'intervention sous mandat de l'ONU. En fonction de la taille de ce groupe, sa mission pourrait être limitée à la protection des Nations Unies, des cargaisons d'aide humanitaire et du ravitaillement de l'AMISOM, ou élargie, auquel cas il serait chargé de prévenir les actes de piraterie et de faire respecter l'embargo international sur les armes institué en vertu de la résolution 733 (1992), dans les limites de ses moyens et de la zone d'opérations qui lui serait assignée. Vu l'insécurité régnant à Mogadiscio, ce plan pourrait aussi prévoir la fourniture d'une assistance médicale et logistique et d'un soutien de dernier recours au personnel des Nations Unies en Somalie. Il faudrait faire procéder à une évaluation par des spécialistes des moyens maritimes nécessaires pour exécuter la mission navale élargie mais, selon une première évaluation, ceux-ci pourraient comprendre jusqu'à quatre corvettes ou frégates, appuyées par des hélicoptères.

Plans conditionnels selon le deuxième scénario

20. Dans ce cas, l'objectif pour l'Organisation des Nations Unies serait de renforcer davantage son appui politique au processus de paix, en transférant le siège du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Mogadiscio afin de faciliter le dialogue politique sur le terrain. L'élargissement de la présence des Nations Unies en territoire somalien, même dans un environnement politique sensiblement amélioré, supposerait la mise au point de dispositifs de sécurité appropriés, pour ce qui concerne tant les éléments de protection que l'infrastructure matérielle. Il faudrait pour cela s'efforcer de définir précisément les besoins en effectifs, en Somalie, du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et de l'Équipe de coordination des Nations Unies en Somalie, leurs activités et, partant, les exigences en matière de protection. Suivant l'importance de la présence requise, la mise en place de ces dispositifs pourrait prendre beaucoup de temps et représenter un investissement considérable en termes de ressources et de mesures de protection matérielle. Cette nouvelle évaluation devrait être entreprise dès que possible par le Département de la sûreté et de la sécurité, en étroite concertation avec le Département des affaires politiques, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'Équipe de coordination des Nations Unies, le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix.

Plans conditionnels selon le troisième scénario

21. Le troisième scénario repose sur l'hypothèse que le dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition aura été engagé. Le Gouvernement éthiopien a affirmé vouloir retirer ses troupes de Somalie en indiquant toutefois que si celles-ci ne sont pas remplacées par une force crédible, il en résultera un vide sécuritaire. S'il doit être procédé au retrait des troupes éthiopiennes selon ce scénario, c'est-à-dire avant la conclusion d'accords politiques et de sécurité, il sera nécessaire de prévoir une force impartiale de stabilisation qui pourrait compter quelque 8 000 membres sérieusement entraînés et très compétents, ainsi que des effectifs de police. Cela supposerait l'acceptation et la coopération des groupes armés somaliens.

22. Il convient toutefois de noter qu'en l'absence d'un accord politique largement représentatif, prévoyant notamment l'obligation de déposer les armes, il est fort probable qu'en cas de retrait des forces armées éthiopiennes, le centre d'intérêt commun des insurgés somaliens disparaîtrait et qu'en très peu de temps, les éléments somaliens reprendraient leur lutte traditionnelle pour le pouvoir et les ressources en recourant à la violence. Les Somaliens pourraient aussi s'unir contre cette nouvelle force étrangère, en particulier si la force de stabilisation est prise dans l'engrenage des rivalités somaliennes. Il est également à prévoir que les attaques de rebelles pourraient se multiplier dans d'autres régions si la force de stabilisation les détournait de la capitale.

23. Les contingents constituant cette force de stabilisation devraient être bien formés aux techniques de la lutte anti-insurrectionnelle et antiterroriste. Ils devraient principalement conduire des patrouilles à pied à Mogadiscio afin de dominer la zone d'opérations de manière à rassurer, plutôt qu'indisposer, la population. Leurs membres devraient être entraînés à réagir vigoureusement par la force armée aux attaques dirigées contre eux, mais en appliquant le minimum de force nécessaire avec précision et en évitant les dommages collatéraux. Des civils sont presque toujours tués ou blessés lorsqu'il est recouru à une force excessive en milieu urbain, par exemple lorsqu'il est fait usage de pièces d'artillerie ou de mortiers. S'il est vrai que la force de stabilisation pourrait commencer à gagner l'appui de la population en lui assurant une sécurité effective, elle ne gagnerait leurs cœurs et leurs esprits qu'en apportant un réel changement à leur existence, en facilitant l'aide et le développement.

24. La force de stabilisation devrait disposer au moment voulu de renseignements exacts sur les groupes extrémistes et autres. Il lui faudrait aussi protéger matériellement ses bases. Les bâtiments devraient comporter des planchers ou des toits renforcés contre les attaques au mortier et des murs blindés pour résister à des attaques au lance-grenade, et le personnel devrait pouvoir se réfugier dans des abris fortifiés en cas d'attaque au mortier. Les contingents devraient appliquer des tactiques propres à réduire autant que possible leur vulnérabilité aux bombes placées en bord de route, posséder des contre-mesures électroniques pour neutraliser les engins explosifs télécommandés par radio, comme ceux employés par les groupes extrémistes, et disposer d'équipes spécialisées chargées de la neutralisation, de l'enlèvement et de la destruction des engins explosifs en toute sécurité.

25. Une force des Nations Unies ne pourrait pas être chargée de ce rôle. L'expérience de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) en 1993 a montré que les actions militaires engagées par l'ONU peuvent compromettre ses autres initiatives politiques et humanitaires. Si l'Organisation des Nations Unies tente de faciliter les négociations de paix entre les parties somaliennes, le fait de lutter avec une ou plusieurs de ces parties compromet son impartialité. En outre, les contingents de maintien de la paix des Nations Unies, dans leur grande majorité, ne possèdent pas les compétences ni la formation ci-dessus exposées, et l'emploi de contingents mal entraînés et mal équipés dans une telle force aboutirait probablement à un échec qui serait catastrophique pour la Somalie tout autant que pour les actions de maintien de la paix dans le monde entier.

26. En conséquence, le Conseil de sécurité ne pourrait envisager cette solution que si des États Membres en ayant les moyens lui proposaient de former une coalition de pays aptes et disposés, sous une forte direction nationale. On peut supposer que

l'AMISOM ne recevra pas les renforts nécessaires pour porter ses effectifs à plus de 4 000 hommes. La coalition formée par la force de « stabilisation » et l'AMISOM pourrait permettre le retrait des forces armées éthiopiennes de Mogadiscio. Cette option pourrait autoriser un déploiement plus rapide, sous réserve qu'il existe une volonté politique des pays concernés, et représenterait un accroissement mesuré des forces étrangères de stabilisation dans Mogadiscio, qui éviteraient ainsi d'apparaître comme une large force d'invasion. Par ailleurs, elle risquerait moins d'entraver les efforts de maintien de la paix et d'exécution de programmes des Nations Unies dans le pays. En fonction des arrangements conclus entre la coalition et l'AMISOM, il est vraisemblable que cette force de stabilisation conjuguée comporterait des dispositifs complexes d'ordre financier et logistique, ainsi que de commandement et de contrôle, qui pourraient compromettre ses capacités générales. Si la force n'est pas pourvue des moyens nécessaires, elle ne sera pas à même de prévenir les menaces à son encounter ou d'y réagir, ce qui risquera d'aggraver, plutôt que de stabiliser, la situation.

Plans conditionnels selon le quatrième scénario

27. Dans mes précédents rapports au Conseil de sécurité concernant le déploiement d'une opération intégrée de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, j'ai indiqué plusieurs conditions qui seraient nécessaires pour garantir les meilleures chances de succès de la mission, à savoir un processus politique viable et non exclusif et un accord de cessation des hostilités. Les missions d'évaluation stratégique et d'information ont réexaminé et précisé ces conditions avec leurs partenaires sur le terrain, et élaboré des propositions visant à une assistance progressive et interdépendante dans les domaines de la politique, de la sécurité et des programmes en vue de réaliser un processus politique et de maintien de la paix ouvert à tous et stable en Somalie.

28. Une paix durable à long terme en Somalie supposera au minimum une organisation politique acceptable pour la majorité des parties prenantes, l'établissement d'institutions en matière de sécurité, de justice et d'administration pénitentiaire capables de garantir la légalité, et les capacités administratives et institutionnelles nécessaires pour fournir à la population les services élémentaires et sociaux dont elle a besoin. L'Organisation des Nations Unies est prête à prêter son concours, y compris par le déploiement au moment voulu d'une opération intégrée de maintien de la paix. En attendant, mon Représentant spécial continue d'œuvrer avec toutes les parties concernées pour mettre en place des accords politiques et de partage du pouvoir et des engagements de sécurité qui seraient indispensables au succès d'une telle opération.

29. Vu la nature du conflit, un tel accord devrait prévoir des dispositions générales sur le partage du pouvoir politique, la légalisation de l'économie, l'obligation de déposer les armes et le contrôle des armes lourdes, le respect des droits de l'homme, la facilitation de l'assistance humanitaire et la mise en place d'institutions de gouvernement aux niveaux central et local. S'agissant de la sécurité, la majorité des parties devraient déclarer qu'elles acceptent le déploiement d'une opération intégrée de maintien de la paix des Nations Unies et qu'elles s'engagent à appuyer l'exécution de son mandat. Bien qu'il soit peu probable que les groupes radicaux soient inclus dans un tel accord, celui-ci pourrait servir de catalyseur pour engager des négociations en matière de sécurité avec les parties en vue d'entreprendre le désarmement et d'obtenir que les groupes modérés déposent les armes les plus

dangereuses. Un accord classique de cessez-le-feu n'est peut-être pas adapté aux conditions existant en Somalie, mais une forme ou une autre d'accord militaire technique signé par tous les principaux clans et sous-clans serait indispensable pour étayer une opération intégrée de maintien de la paix. Cet accord devrait au minimum comporter une déclaration de cessation des hostilités et prévoir des dispositions pour le contrôle des armes lourdes, le port d'armes légères et la lutte contre les actes de terrorisme.

30. Compte tenu de ce qui précède, la mission d'information a également axé son attention sur les risques, afin de contribuer à créer des conditions de sécurité propices à des négociations en vue de tels accords. Ces risques découlent de l'analyse selon laquelle en l'absence d'accords politiques et de sécurité non exclusifs, un certain nombre de groupes continueront à recourir à la violence pour atteindre leurs objectifs politiques et économiques, y compris en l'exerçant contre les Nations Unies et les contingents internationaux de maintien de la paix.

31. Parallèlement, la communauté internationale continue d'aider, d'établir et de former des forces de sécurité somaliennes qui pourront être chargées d'assurer la sécurité du pays. L'Éthiopie et le Rwanda ont formé plus de 1 000 militaires somaliens. D'autres amis de la Somalie, comme le Kenya et l'Ouganda, assurent la formation de la police. S'il faut se féliciter de cette aide à la formation et de celle fournie par l'Union européenne en tant que mesure provisoire, une approche cohérente et à long terme est nécessaire pour favoriser une solution somalienne en vue de la constitution de forces de sécurité nationales qui soient représentatives de toutes les parties. L'Organisation des Nations Unies est prête à apporter son concours à la Somalie, en étroite concertation avec les autres partenaires, pour évaluer l'ampleur de ses besoins, jouer un rôle de coordination et l'aider à se doter des moyens en matière de politique, de planification et de renforcement des capacités lui permettant de développer tous les aspects du secteur de la sécurité.

32. Le Secrétariat a entrepris d'actualiser son plan conditionnel en vue du déploiement éventuel d'une opération intégrée de maintien de la paix des Nations Unies qui succéderait à l'AMISOM, suivant le quatrième scénario. On suppose dans ce cas qu'il existe des accords politiques et de sécurité largement représentatifs qui permettent le déploiement de l'opération, sous réserve de la décision du Conseil. L'opération serait investie d'une importante mission politique de bons offices pour faciliter l'application des accords conclus par les parties somaliennes et pour mener des actions de réconciliation aux niveaux national et local. Elle comporterait aussi une forte composante d'état de droit afin de contribuer au développement du secteur de la sécurité, notamment l'armée, la police, la justice et l'administration pénitentiaire. Elle fournirait une assistance pour le désarmement, la démobilisation et l'intégration, ainsi que pour la collecte et le contrôle des armes. Elle devrait aussi jouer un rôle important de contrôle et de renforcement des capacités pour le respect des droits de l'homme, et prêterait son concours en tant que de besoin pour le renforcement des capacités de gouvernance et d'administration.

33. Le plan conditionnel d'intervention militaire est en cours de révision à la lumière des visites effectuées par l'équipe dans les principales villes du sud et du centre de la Somalie, pour ce qui concerne des questions comme le nombre et la composition des contingents nécessaires à Merka et Kismayo. La force requise pour une mission intégrée de maintien de la paix en Somalie serait de cinq ou six groupes de la taille d'une brigade déployés dans des secteurs au sud et au centre de la

Somalie. Ayant son quartier général à proximité de Mogadiscio, la force serait appuyée par l'aviation militaire, notamment des hélicoptères d'attaque, et par de considérables moyens de génie, de logistique et de transport militaires. La force devrait être robuste et mobile et disposer de contre-mesures électroniques pour faire obstacle à la menace d'engins explosifs télécommandés par radio. Dans les villes, la force opérerait à pied dans les secteurs construits pour rassurer le public quant à ses intentions pacifiques, en s'aidant de bonnes informations opérationnelles et d'observations aériennes. Cela étant, chaque secteur urbain serait appuyé par une vigoureuse force de réaction rapide mécanisée disposant d'avions d'attaque pour porter assistance aux patrouilles au sol en cas de besoin. Ce concept diffère de la force envisagée initialement en ce que le nombre total de véhicules blindés de transport de troupes est notablement réduit au profit de véhicules blindés plus petits utilisables en zone urbaine.

34. La force devrait disposer d'un bataillon mécanisé de réserve initialement situé hors de Mogadiscio, susceptible d'être transporté sur un bâtiment de débarquement et transféré rapidement en un autre lieu sur la côte somalienne. Il faudrait en outre prévoir des capacités de déploiement rapide « transhorizon » qui puissent être activées in extremis au cas où le processus de paix échouerait pendant la constitution ou le déploiement de la force. Après 17 ans de conflit, il faudrait que la force dispose d'une forte unité de déminage pour faire face à la menace posée par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre. La menace que représentent les engins explosifs de fabrication artisanale pourrait être elle aussi importante, vu leur utilisation fréquente et l'abondance de munitions disponibles susceptibles de servir à leur fabrication. Il faudrait une solide équipe de neutralisation des explosifs et munitions pour réduire cette menace; elle serait distincte des mécanismes humanitaires plus généraux d'action antimines.

35. S'il n'est pas déjà déployé, un groupe d'intervention navale serait nécessaire pour faire respecter l'embargo sur les armes, conduire des opérations de lutte contre les actes de piraterie et protéger l'acheminement des cargaisons. Il faudrait aussi déployer des officiers de liaison des Nations Unies dans le « Somaliland » et le « Puntland » afin d'assurer une concertation étroite avec la police des Nations Unies que comprendrait également la mission et avec d'autres bureaux des Nations Unies; auprès de l'Union africaine pour faciliter la transition après l'AMISOM; et au Kenya et en Éthiopie afin de maintenir le contact avec les autorités militaires de ces deux pays.

36. Initialement, la force comprendrait en tout 15 bataillons d'infanterie, capacités transhorizon non comprises. En fonction de la stabilité de deux des secteurs et de la population civile déplacée au moment du déploiement, elle pourrait en définitive comprendre jusqu'à 21 bataillons d'infanterie. Les effectifs militaires des Nations Unies pourraient compter au total 27 000 personnes avec une composante éventuelle de police pouvant comprendre 1 500 membres, y compris ceux des unités de police constituées. Préalablement au déploiement de toute mission des Nations Unies, un processus de planification de mission intégrée devra être mené à bien, comportant notamment une mission d'évaluation technique d'ensemble en Somalie. Le Secrétariat continuerait aussi de suivre la situation au nord entre le « Somaliland » et le « Puntland » en vue d'actualiser en conséquence les plans conditionnels.

Menaces à l'encontre d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies

37. La menace d'une attaque à l'encontre d'une opération de maintien de la paix ou d'une présence politique des Nations Unies sera d'autant moins sérieuse que les parties prenantes somaliennes auront pu parvenir à un accord sans exclusive de partage du pouvoir politique et économique. Faute d'un tel accord, même si le personnel des Nations Unies ne constitue pas initialement une cible, la situation pourrait évoluer très rapidement s'il apparaissait que les Nations Unies bouleversent l'équilibre local du pouvoir.

38. Il est vraisemblable que les auteurs de troubles seront notamment les éléments les plus extrémistes, ainsi que certains éléments criminels et membres de clans marginalisés. De nombreuses attaques ont été caractérisées par l'utilisation de tactiques, techniques et procédures terroristes (attentats-suicides et emploi de divers types d'engins explosifs de fabrication artisanale), mais le recours à des tactiques insurrectionnelles connues (embuscades, tir indirect) a tendance à se développer. Ces éléments utilisent des mortiers facilement transportables, qu'ils peuvent mettre à feu rapidement avant d'évacuer le poste de tir, ce qui rend très difficile tout effort de localisation. Ils emploient des armes légères, des armes automatiques de moyen calibre montées sur des pick-up, se livrent à des attaques à la grenade, placent des bombes télécommandées au bord des routes, posent des mines et commettent des assassinats contre toute une série de cibles. Le groupe de contrôle de l'embargo sur les armes laisse entendre que ces groupes ont accès à des missiles surface-air, bien que l'utilisation de ceux-ci ne soit pas très répandue. Toute force militaire déployée en Somalie devra être protégée contre ces armes au moyen de véhicules blindés civils ou militaires, de contre-mesures électroniques permettant d'interrompre le signal radio servant à déclencher des bombes placées au bord des routes, de moyens importants de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des engins explosifs, de moyens de reconnaissance aérienne, d'installations médicales bien équipées et d'une force de réaction rapide vigoureuse pour dégager des éléments de la force en cas de besoin. L'opération de maintien de la paix des Nations Unies devra disposer de moyens d'autant plus importants que l'accord politique et l'engagement des parties prenantes somaliennes de respecter son mandat seront faibles. En réalité, toute force des Nations Unies devra être structurée pour pouvoir faire face au pire des cas, parce que les conditions de sécurité en Somalie peuvent évoluer très rapidement de telle sorte que du jour au lendemain, la force pourra passer d'une situation pacifique à une situation de conflit grave.

39. La menace de faits criminels persistera en Somalie jusqu'à ce que les structures nationales de maintien de l'ordre public soient capables d'y faire face. Les risques d'enlèvements avec ou sans demande de rançon continueront probablement d'être nombreux dans le nord, tandis que les postes de contrôle illégaux et les extorsions continueront de sévir dans le sud. Il est vraisemblable que des pirates de la route attaqueront des véhicules des Nations Unies et que l'Organisation sera victime de vols, et il est possible que des membres non protégés de son personnel opérant indépendamment sur tout le territoire de la Somalie soient enlevés. Pour réduire autant que possible le risque de telles activités criminelles, les installations, les convois et le personnel des Nations Unies devront bénéficier d'une protection armée, ainsi que de capacités d'intervention, de réaction rapide et d'investigation.

Considérations logistiques

40. Pour ce qui est de la logistique, il se peut qu'une opération intégrée de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie doive totalement externaliser l'achat de biens et de services. Pour le choix des entrepreneurs locaux, il faudra veiller à établir un équilibre entre des groupes d'intérêts nationaux complexes. S'il est vrai que la main-d'œuvre non qualifiée est abondante et qu'il y a aussi dans le pays du personnel qualifié, le recrutement du personnel national par l'Organisation des Nations Unies peut poser un problème en raison de la nécessité d'assurer un équilibre à cet égard entre ces groupes d'intérêts.

41. Vu le degré élevé d'insécurité de cette mission par rapport à d'autres, il sera extrêmement difficile d'attirer du personnel international et des entrepreneurs en Somalie, si ce n'est en leur assurant des conditions de travail avantageuses, notamment des incitations financières. Tant qu'une composante militaire ne sera pas en mesure de stabiliser et d'améliorer la situation en matière de sécurité, le nombre de civils dans la zone de la mission devrait être maintenu à un niveau minimum pour réduire autant que possible les risques encourus. L'admission de civils dans la zone de la mission devra être contrôlée et faire l'objet d'une soigneuse planification.

42. Si elle est déployée, l'opération intégrée de maintien de la paix des Nations Unies devra peut-être faire largement appel à des unités militaires de soutien bien après la phase de démarrage de la mission. La constitution de ces unités militaires pourrait représenter un véritable défi étant donné que peu de pays fournisseurs de contingents seraient prêts à engager leurs troupes en Somalie dans le contexte actuel d'insécurité.

43. Il faudra établir une importante base des Nations Unies dans un environnement sûr en dehors du pays – une base logistique située soit à Mombasa soit à Dar es-Salaam – afin d'assurer l'acheminement continu de matériel et de services indépendants des sources locales en Somalie. La principale ligne de ravitaillement s'appuiera sur la voie maritime côtière reliant cette base logistique à Kismaayo, Mogadiscio, Hobyo et, si nécessaire, Boosaaso, qui serviront de bases logistiques secondaires en Somalie. Depuis ces bases, des liaisons aériennes seront établies vers tous les lieux de déploiement situés à l'intérieur du pays, les voies terrestres étant utilisées lorsque cela est possible et que les conditions de sécurité le permettent.

Appui à l'AMISOM

44. L'AMISOM compte actuellement quelque 2 300 membres originaires de l'Ouganda et du Burundi. La plus grande partie de la force est déployée à l'aéroport, une compagnie étant en outre déployée au port maritime et une autre au carrefour routier du kilomètre 4, important d'un point de vue tactique. Le bataillon burundais récemment arrivé s'est rapidement déplacé au sud-ouest de Mogadiscio.

45. Les membres de la mission d'information ont rencontré leurs collègues de l'Union africaine à Addis-Abeba qui sont chargés de la planification, la gestion et la direction de l'AMISOM. Ils ont également eu des entretiens avec les bailleurs de fonds de celle-ci. Plusieurs interlocuteurs ont estimé que la faiblesse des contributions à l'AMISOM et la lenteur du déploiement de celle-ci s'expliquaient principalement par le caractère volontaire de l'appui budgétaire conjugué aux menaces actuelles en Somalie.